

Bulletin du Conseil communal

N° 3



Lausanne

Séance du 23 septembre 2014 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 23 septembre 2014

3^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 23 septembre 2014, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Jacques Pernet, président

Sommaire

Deuxième partie	281
Interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Rapport social de Lausanne 2013 – Lausanne ‘Ville sociale’, catalogue de prestations et promotion politique en faveur de la majorité »	
Développement photocopié.....	281
Discussion	283
Réponse de la Municipalité.....	283
Interpellation urgente de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Tram t1, métro m3 et A1 : on avance avec quels moyens et selon quels calendriers ? »	
Développement photocopié.....	301
Discussion	301
Réponse de la Municipalité.....	302
Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Habitat au cœur de la ville, Lausanne doit faire mieux ! »	
Développement photocopié.....	305
Discussion	306
Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude du ‘budget participatif’ à Lausanne »	
Développement photocopié.....	307
Discussion	307
Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux »	
Développement photocopié.....	308
Discussion préalable.....	309
Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Rue de Genève 85... et après »	
Développement photocopié.....	309
Discussion préalable.....	310
Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer : « Planification des logements d'utilité publique »	
Développement photocopié.....	311
Discussion préalable.....	312
Postulat de M. Vincent Rossi : « Déchets compostables : sortir du borbier »	
Développement photocopié.....	313
Discussion préalable.....	314

Communication

Anniversaire de M. Salzman	315
Annexe. Liste des membres du Conseil communal	316

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Raphaël Abbet, Matthieu Carrel, Nicole Graber, Christiane Jaquet-Berger, Evelyne Knecht, Gianna Marly, Fabrice Moscheni, Janine Resplendino, Florian Ruf, Francisco Ruiz-Vazquez, Philipp Stauber, Magali Zuercher, Anna Zürcher.

Membres présents	87
Membres absents excusés	13
Membres absents non excusés	0
Effectif actuel	100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Rapport social de Lausanne 2013 – Lausanne ‘Ville sociale’, catalogue de prestations et promotion politique en faveur de la majorité »

Développement polycopié

Développement

A priori en découvrant ce rapport, le lecteur pouvait s'attendre à trouver des éléments en rapport avec les résultats de la politique menée par la Ville en matière sociale. On pouvait s'attendre à ce que la Municipalité nous explique pourquoi notre ville s'affiche au premier rang des communes dont la facture sociale explose année après année.

Il n'en est rien, ce document est une promotion de la politique sociale de Lausanne. Il sert en priorité à valoriser – ou plutôt à excuser – les engagements financiers disproportionnés de notre Ville dans une politique sociale dépensière, prête à satisfaire un large électorat. Pourtant, il est évident que chaque prestation a un prix qui vient directement gonfler la facture sociale.

A ce jeu-là, il faut rappeler que toutes dépenses devraient trouver leur financement ! En est-il réellement ainsi dans la politique menée par notre Ville ? Permettez-nous d'exprimer de sérieux doutes, si ce n'est que la facture est finalement imposée aux contribuables !

A lire certains paragraphes de ce rapport – aucun doute n'est permis – il s'agit d'un acte fort de promotion de l'aide sociale destinée aux habitants de notre cité, qui à n'en pas douter agira également comme un véritable document d'appel auprès de citoyens d'autres localités attirés par l'offre sociale florissante de Lausanne. Ce rapport est aussi un outil permettant de justifier les coûts excessifs générés par la politique mise en place à Lausanne.

A la lecture de l'éditorial du mandataire, M. le Municipal Oscar Tosato, il est tout d'abord astucieusement précisé que ce document n'est pas un rapport d'activité. Il faut le classer dans une nouvelle catégorie politique : ce document se veut un véritable plaidoyer de ce que nos gouvernants attendent d'une « Ville sociale », il dresse l'inventaire du travail qui reste à entreprendre pour que cette image d'une ville sociale devienne réalité. C'est aussi une succession de justificatifs politiques pour se départir de toute responsabilité dans l'explosion manifeste des coûts sociaux à Lausanne ! Nul doute qu'avec un tel marketing de l'action sociale, la Gauche s'offre une campagne « béton » en vue des élections communales de 2017 aux frais des contribuables.

Ce rapport social fait référence aux différents mandats qui relèvent des prestations de l'Etat de Vaud et de la Ville. Il rappelle également l'essentiel de l'action sociale conduite à Lausanne par les services de M. Oscar Tosato. Le représentant de la Municipalité conclut

son message qui s'apparente à un véritable programme politique en précisant à l'adresse des lecteurs et des citoyens qui pourraient recourir à l'aide sociale, qu'il reste encore beaucoup à faire. Cependant le Municipal en charge de l'action sociale se veut rassurant, il n'entend pas s'arrêter en si bon chemin et il va poursuivre une politique permettant de renforcer l'action sociale et l'offre de prestations dans ce domaine !

Ce document évoque le logement, l'endettement, le revenu, les soins ou l'information sociale par le biais des missions confiées à l'Etat de Vaud et à la Ville de Lausanne. Ainsi, nos gouvernants ne parlent désormais plus de prestations mais de missions ; ce changement de vocabulaire en dit long sur les intentions de notre Municipalité.

Avec son rapport social 2013, la Ville prend des engagements en matière de politique sociale. De l'avis de la Municipalité chacun a droit à un logement, alors la Ville garantit un relogement ! En l'absence de titre de séjour ou en raison de difficultés particulières d'un citoyen, la Ville lui assure un hébergement de nuit et un accueil de jour ! Le service social assure une distribution de nourriture.

Chacun doit pouvoir exercer un emploi salarié lui permettant de subvenir à ses besoins et obtenir, en cas d'incapacité de travail, un revenu de substitution. Alors à défaut le service social garantit, en cas d'indigence, le minimum vital cantonal. Il garantit aussi une aide à l'insertion socioprofessionnelle. Chacun doit être au bénéfice d'une assurance maladie lui garantissant l'accès aux soins, si cela n'est pas possible le service social offre toute l'aide nécessaire pour maintenir ou rétablir l'assurance maladie. Et toujours en l'absence de titre de séjour ou en l'absence d'assurance maladie, le service social assure des soins de premier recours et des prestations d'hygiène. Chacun doit être protégé contre le surendettement, si vous avez des difficultés financières, le service social vous garantit une aide à l'assainissement de votre situation financière.

Enfin il apporte une information complète et compréhensible sur l'ensemble des prestations sociales, soit les régimes sociaux fédéraux et cantonaux, ainsi que les prestations communales.

Aujourd'hui le Conseil communal est en droit de savoir à quel public cible se destine ce manifeste social, combien va déboursier le contribuable pour « l'image que se fait la Municipalité d'une Ville sociale ».

Nous invitons la Municipalité à répondre aux questions suivantes :

1. La Municipalité n'a-t-elle pas outrepassé son rôle de prestataire de services en mettant en œuvre par sa publication une véritable promotion de l'aide sociale ?
2. Ne doit-on pas dresser un parallèle entre la politique menée par la Ville en matière d'aide sociale et l'attraction reconnue de notre ville pour les prestataires de l'aide sociale en provenance d'autres communes ?
3. A quel public cible se destine selon la Municipalité ce rapport social 2013 ?
4. Dans ce rapport la Municipalité insiste sur les prestations offertes par ses services à des personnes sans titre de séjour en règle. Une telle politique est-elle compatible avec nos lois fédérales et cantonales ?
5. Quelle est l'évolution, année après année, du nombre de personnes à l'aide sociale lors de ces 20 dernières années dans notre ville ?
6. Quelles sont les charges annuelles en 2011, 2012 et 2013 des prestations offertes à des personnes sans autorisations de séjour par la Ville, ses services ou les associations soutenues par la Ville ?
7. Combien représente la part de l'aide sociale dans le revenu moyen d'un citoyen lausannois ?

8. Le rapport social 2013 se veut démonstratif de la vision de nos autorités pour une « Ville sociale » par rapport à la réalité actuelle. Quelles seront dès lors les prestations supplémentaires que la Ville entend affecter à son statut de « Ville sociale » ?
9. En exprimant aussi clairement son intention de faire de Lausanne une « Ville sociale », la Municipalité a certainement chiffré l'évolution de la croissance de l'aide sociale pour les années à venir. Quelles seront les incidences financières de cette politique proactive de l'aide sociale pour les finances de la Ville lors des années à venir ?

Discussion

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Permettez-moi de revenir sur cette interpellation urgente. Lors de notre dernière séance du Conseil communal, nous avons reçu, à nos places, une information de la Municipalité concernant la parution du rapport social de la Ville pour 2013. Je m'attendais à avoir un rapport d'activité du Service social de Lausanne, mais, en prenant connaissance de ce document, je suis tombé sur un catalogue de prestations et de promotion politique dans les différentes pages de ce document.

On peut s'étonner de ce nouveau type de document politique. Je connaissais ce type de document, mais cela s'appelait *flyers* de promotion, par exemple, d'un parti politique, ou d'une association, mais en tout cas pas un rapport provenant d'un département de la Municipalité. Peut-être qu'on pourra passer directement aux questions, mais ce rapport fait figure d'exemplarité ; je donne des cours, parfois à des élus politiques, et je parle souvent de *storytelling*. Eh bien, ce rapport est le parfait exemple de *storytelling*. On ne pourrait pas faire beaucoup mieux.

Pour expliquer ma vision, j'aimerais revenir sur une certaine phrase, que tout le monde connaît aujourd'hui. On voit où cela a conduit la personne qui l'a prononcée. Il s'agit du fameux « Moi, président ». Quand je lis ce document, j'ai l'impression de lire : « Moi, syndic, chacun doit avoir accès aux logements » ; « Moi, syndic, chacun doit pouvoir exercer un emploi salarié qui lui permette de survenir à ses besoins » ; « Moi, syndic, chacun doit être protégé contre le surendettement » ; « Moi, syndic, chacun doit être au bénéfice d'une assurance-maladie lui garantissant l'accès aux soins ». Je pourrais continuer, parce qu'il y en a des pages !

Voilà la lecture que je fais du rapport de M. le municipal en charge de l'action sociale. Ce soir, j'ai beaucoup de questions à poser sur ce rapport. J'ai demandé l'urgence parce que ce n'est pas le tout de dire qu'on a une vision et ensuite la comparer à la réalité, mais encore faudrait-il savoir ce qu'on fait avec cette vision et avec la comparaison avec la réalité. Et, dans ce rapport, je n'ai trouvé strictement aucune réponse à cette question.

Permettez-moi, en tant que conseiller communal, de demander au municipal de nous fournir les réponses que l'on est en droit d'attendre, de savoir si la Ville est en mesure de s'offrir ce catalogue de nouvelles prestations, parce qu'on peut l'appeler ainsi, pour arriver à l'excellence d'une ville sociale, comme le veut notre municipal de la santé. Ces questions restent ouvertes. Ce serait intéressant pour la Commission des finances, et peut-être aussi pour la Commission de gestion, de s'interroger sur cette manière de faire de la politique.

Ces trois dernières semaines, on a déjà parlé ici, au Conseil communal, du fait qu'on était pratiquement en campagne électorale ; je crois qu'on ajoute ici un étage à cette campagne électorale. Alors, j'aimerais simplement que le municipal qui a sorti ce rapport d'un autre type – je n'ai toujours pas trouvé le nom qu'on doit donner à ce rapport – nous apporte les explications nécessaires.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale, lit la réponse municipale :

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale a récemment publié un *Rapport social 2013*. Ce document se réfère à une vision de la ville, que l'on pourrait

effectivement qualifier d'idéale, énoncée par l'Union des Villes Suisses – Initiative des villes pour la politique sociale. Nous citons : « une ville dont les habitants participent socialement, professionnellement et culturellement, une ville qui offre un espace à toute une série de personnes et de groupes en situation de réaliser des projets de vie différents, d'une ville où les plus faibles ont également leur chance. Cette notion d'intégration englobe les idées d'appartenance, d'acceptation et d'équivalence, elle représente la prévention de l'exclusion sociale »¹.

Une telle ville serait authentiquement sociale et c'est pourquoi le rapport en question dit, dans son avant-propos, qu'une « ville sociale n'est pas une ville qui propose un maximum de prestations sociales, mais une ville où celles-ci ne sont pour ainsi dire pas nécessaires, personne n'étant exclu »².

Cette vision n'est cependant pas encore réalité, loin s'en faut. Une *action sociale* demeure par conséquent indispensable, soit « une contribution de la société à l'attention particulière des personnes et des groupes qui, temporairement ou durablement, connaissent des limitations illégitimes dans l'accomplissement de leur vie, ou qui disposent d'un accès insuffisant aux ressources sociales »³.

Le rapport présente ce travail social et ses résultats, en termes aussi précis et concrets que possible, pour l'année 2013. 54 expulsions du logement ont été évitées et 103 personnes relogées après la perte de leur logement, pour ne citer qu'un seul exemple.

Le rapport fait également état des prestations délivrées au titre de l'aide sociale d'urgence aux populations les plus vulnérables, sans logement, sans revenu et souvent sans titre de séjour. A ce sujet, il précise que, nous citons encore, « la présence à Lausanne de personnes dépourvues de permis valable et séjournant illégalement sur le territoire vaudois est une réalité dont le Service social n'est pas responsable et sur laquelle il n'a pas prise, mais qu'il ne saurait ignorer pour autant. Il a reçu le mandat de garantir, en coordination avec les autorités cantonales, la couverture des besoins vitaux de ces personnes »⁴.

Ainsi, comme le rappelle l'interpellateur lui-même, le Service social a reçu des mandats de l'Etat, principalement le mandat d'appliquer à Lausanne la Loi sur l'action sociale vaudoise dont le but est, nous citons, « de venir en aide aux personnes ayant des difficultés sociales ou dépourvues des moyens nécessaires à la satisfaction de leurs besoins indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine ». Et le service social a également reçu des mandats de la Ville, principalement le mandat de couvrir les besoins vitaux des personnes en grande précarité. Ce mandat, monsieur l'interpellateur, repose sur le rapport-préavis 2005/51 qui définit les objectifs et principes de la politique sociale communale. En l'adoptant, le Conseil communal a approuvé trois grands objectifs parmi lesquels :

1. Satisfaire les besoins élémentaires de la personne : Les Lausannois sont en mesure de satisfaire leurs besoins élémentaires, à savoir se nourrir, se loger, se vêtir et se soigner.
2. Diffuser les connaissances élémentaires permettant d'accéder à l'autonomie : Les Lausannois sont en mesure de vivre de manière autonome dans l'environnement social lausannois. Ils ont accès à un enseignement de base leur permettant d'acquérir une maîtrise suffisante de la langue française ainsi que, si nécessaire, une formation élémentaire.
3. Faciliter la compréhension de l'environnement social : Les Lausannois connaissent leurs obligations et sont en mesure de faire valoir leurs droits. Ils ont accès à un réseau d'institutions publiques ou privées à même de les orienter.

Les rapports-préavis spécifiques aux diverses structures dédiées au premier objectif précité posent le principe d'un accueil « à bas seuil », sans conditions d'accès particulières.

¹ Rapport social 2013, p. 2. citant : Initiative des Villes, Politique sociale, stratégie 2015

² Rapport social 2013, p. 2.

³ Rapport social 2013, p. 4, citant : Code de déontologie du travail social en Suisse

⁴ Rapport social 2013, p. 4.

Le rapport social, permet de savoir ce qui a été fait en 2013 en vertu de la Loi sur l'action sociale vaudoise et en vertu des rapports-préavis précités. Par exemple, que 32 748 nuitées ont été accordées à des personnes sans abri, 567 tonnes de nourriture ont été distribuées à des personnes sans revenu, 140 716 heures de cours ont été dispensées pour l'acquisition de compétences de base à de nombreuses personnes, bénéficiaires de l'aide sociale ou non, qui en avaient besoin.

La Municipalité conçoit que tout le monde n'adhère pas à l'objectif de la Loi sur l'action sociale vaudoise, qui institue notamment le RI, ou aux objectifs des rapport-préavis qui instituent notamment l'aide sociale d'urgence lausannoise. Mais pas que l'on puisse confondre un compte rendu de l'action conduite pour atteindre ces objectifs avec une opération de « marketing » politique.

La Ville peut, certes, être fière de la solidarité dont elle témoigne envers les plus faibles. Mais elle ne saurait se féliciter des réalités sociales auxquelles elle est malheureusement confrontée. Elle doit au contraire déplorer que, dans un pays aussi riche que le nôtre, tant de personnes puissent manquer du nécessaire, tant de monde soit laissé sur le bord du chemin – contraignant les collectivités locales à des efforts parfois très importants, et malgré tout insuffisants. Pour elle, la nécessité de l'action sociale signale toujours les faiblesses des politiques conduites en amont, leur incapacité de garantir l'intégration de tous. Simplement, comme le disait le conseiller fédéral Blocher en son temps, évoquant le sort des requérants d'asile déboutés : « on ne peut quand même pas laisser les gens mourir de faim »⁵.

Cela étant rappelé, la Municipalité répond comme suit aux question de l'interpellateur :

1. La Municipalité n'a-t-elle pas outrepassé son rôle de prestataire de services en mettant en œuvre par sa publication une véritable promotion de l'aide sociale ?

La Municipalité s'étonne de ce que la publication de chiffres concernant l'aide sociale puisse être interprétée comme la volonté de promouvoir celle-ci. L'interpellateur ne sollicite-t-il pas lui-même, régulièrement, de nouvelles informations, de nouveaux chiffres, sur l'aide sociale, signalant par là un intérêt légitime pour un objet important ? La publication d'un rapport social est en vérité quelque chose que l'on est même en droit d'attendre d'une collectivité publique. Au surplus, la loi sur l'action sociale vaudoise confie aux communes ou associations de communes, par le biais du centre social régional, le soin « d'informer le public sur les services à disposition » et de « signaler aux autorités compétentes les nouvelles problématiques nécessitant leur intervention et proposer des solutions »⁶.

2. Ne doit-on pas dresser un parallèle entre la politique menée par la Ville en matière d'aide sociale et l'attraction reconnue de notre ville pour les prestataires de l'aide sociale en provenance d'autres communes ?

Il est assurément plus aisé, en cas d'indigence, de demander l'aide sociale dans une ville que dans un village où tout le monde se connaît, surtout lorsque circulent toutes sortes de préjugés sur l'aide sociale et ses bénéficiaires. Mais encore faut-il être domicilié là où l'on demande de l'aide, et personne n'ignore qu'il est très difficile aujourd'hui de trouver un logement à loyer abordable à Lausanne. Raison pour laquelle la demande d'aide sociale tend désormais à se déplacer dans les régions périphériques. Ainsi le nombre de requérants du RI tend-il à diminuer à Lausanne et à augmenter dans d'autres régions du canton. Enfin, la Municipalité rappelle une fois encore que les normes de l'aide sociale sont identiques dans tout le canton, qu'elles sont strictement appliquées à Lausanne et que cela fait l'objet d'une surveillance active du Département de la santé et de l'action sociale.

⁵ Déclaration du conseiller fédéral Christophe Blocher au Club suisse de la presse, le 30 juin 2004

⁶ Article 18 LASV, lettre c. et d.

3. *A quel public cible se destine, selon la Municipalité, ce rapport social 2013 ?*

Le rapport a été adressé au Conseil communal, aux institutions d'action sociale partenaires du Service social de Lausanne, et à la presse.

4. *Dans ce rapport la Municipalité insiste sur les prestations offertes par ses services à des personnes sans titre de séjour en règle. Une telle politique est-elle compatible avec nos lois fédérales et cantonales ?*

La Municipalité n'insiste pas sur les prestations offertes à ces personnes, elle en fait simplement état.

Elle rappelle que le Service social ne délivre pas le RI et ne propose pas de logement à des personnes séjournant illégalement sur le territoire. Seule une aide d'urgence, en nature, peut être délivrée à des personnes sans titre de séjour. Une telle aide, qui s'en tient à la couverture des besoins vitaux, n'est certainement pas contraire à la loi. Elle est même conforme à l'article 12 de la Constitution fédérale :

« Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine ».

Dans un arrêt du 18 mars 2005 concernant les requérants d'asile déboutés non coopérants, le Tribunal Fédéral a même considéré que l'aide prévue par l'article précité ne pouvait pas être soumise à une quelconque condition que ce soit.

Il convient encore de rappeler que des hébergements d'urgence existent à Vevey et à Yverdon, que l'Etat finance en totalité, et que les hébergements lausannois sont financés par l'Etat à hauteur de 50 %. C'est dire que l'Etat lui-même soutient cette action et ne considère donc pas qu'elle puisse être contraire à la législation fédérale ou cantonale.

5. *Quelle est l'évolution, année après année, du nombre de personnes à l'aide sociale lors de ces 20 dernières années dans notre ville ?*

Ainsi que cela a déjà été signalé, l'aide sociale est un régime cantonal, le service social n'étant qu'une autorité d'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise. Aussi les données disponibles sont-elles issues des systèmes d'information de l'Etat. Pour la période considérée, elles sont délicates à manier dès lors que quatre régimes différents sont concernés (aide sociale vaudoise, bouton d'or, revenu minimum de réinsertion, revenu d'insertion), dont deux ont fonctionné d'ailleurs parallèlement (aide sociale et revenu minimum de réinsertion), avec de constants passages de l'un à l'autre. Dans le délai laissé par une interpellation urgente, il est possible de montrer l'évolution de ces 13 dernières années :

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
2494	2675	2843	3104	3476	3821	3908	3936	4143	4200	4540	4893	4905

Le nombre de personnes à l'aide sociale a donc régulièrement progressé, dans toutes les villes, et plus particulièrement dans les villes romandes. Ce n'est un mystère pour personne et cette progression a été expliquée de manière détaillée à l'interpellateur dans une réponse qu'il a reçue de la Municipalité en 2008, suite à son interpellation « A l'exemple de la majorité des villes suisses ; pourquoi les coûts de l'aide sociale pour l'année 2007 ne sont-ils pas maîtrisés à Lausanne ? ».

L'une des causes importantes signalées dans cette réponse est le transfert de charges de la Confédération aux cantons et aux communes, à travers les mesures d'économie prises dans l'assurance chômage et dans l'assurance invalidité. Cela est particulièrement visible en 2012, suite à la 4^e révision de la Loi sur l'assurance-chômage.

6. *Quelles sont les charges annuelles en 2011, 2012, 2013 des prestations offertes à des personnes sans autorisations de séjour par la Ville, ses services ou les associations soutenues par la Ville ?*

Il n'est pas possible de chiffrer très précisément le coût des prestations offertes aux personnes sans autorisations de séjour, dans la mesure où toutes les prestations d'aide sociale d'urgence sont délibérément délivrées sans ouverture de dossier et sans contrôle d'identité – selon les règles en vigueur pour les prestations « à bas seuil ». Mais, on peut raisonnablement estimer que les coûts des hébergements d'urgence concernent environ 90 % de personnes sans autorisation de séjour, et que les coûts des autres structures – distribution de nourriture, soins, hygiène, accueil de jour – concernent environ 80 % de personnes sans autorisation de séjour⁷.

[Remarque de M. Tosato : J'aimerais, à ce stade faire une petite remarque : il faut noter qu'une partie des personnes sans titre de séjour ne séjournent pas pour autant illégalement en Suisse. Les Européens peuvent séjourner trois mois pour chercher du travail, par exemple.]

Sur cette base, le coût des prestations délivrées à ce public par la Ville⁸ peut être estimé à environ 3 millions et demi de francs, dont environ 1 million de francs à la charge de l'Etat.

Ces coûts seraient infiniment plus élevés sans la participation de quelque 350 bénévoles (médecins, médecins dentistes, infirmiers, cuisiniers, serveurs, manutentionnaires) impliqués dans le travail remarquable de la Fondation Mère Sofia ou de la Fondation du Point d'Eau, et également sans les dons de personnes privées qui souhaitent soutenir ce dispositif.

Ainsi, pour moins de 1000 francs par an et par personne aidée, la Ville parvient à offrir soins médicaux et infirmiers, nourriture, hébergement, permanences sociales, accès à des vestiaires, des buanderies et des douches.

7. *Combien représente la part de l'aide sociale dans le revenu moyen d'un citoyen lausannois ?*

[Remarque de M. Tosato : J'aimerais vous rappeler qu'un certain nombre de ces chiffres figurent dans le rapport de gestion.]

L'Etat verse, en chiffres ronds, 100 millions de francs d'aide sociale, ou RI, à Lausanne, un peu plus de 200 millions dans le reste du canton. Le RI est imputé à la facture sociale en vertu de la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF). Cette dépense est à charge des communes à raison de 50 % (art. 17 LOF). Un système de péréquation détermine la part de chaque commune. La part lausannoise est de 35 millions.

La recette fiscale des ménages privés est de 357 millions de francs en 2013. On peut donc considérer qu'environ 10 % de l'impôt sur le revenu et la fortune payé par les Lausannois est consacré au financement de l'aide sociale. Ce chiffre est à mettre en relation avec le fait qu'environ un Lausannois sur 10 fait appel à l'aide sociale au moins une fois dans sa vie, pour des périodes allant de quelques mois à quelques années.

8. *Le rapport social 2013 se veut démonstratif de la vision de nos autorités pour une « Ville sociale » par rapport à la réalité actuelle. Quelles seront dès lors les prestations supplémentaires que la Municipalité entend affecter à son statut de « Ville sociale » ?*

Ainsi que le rappelle le rapport en question, une ville sociale est une ville où chacun et chacune peut subvenir à ses besoins par lui-même, se loger, se soigner, sans avoir à faire appel à l'aide de la collectivité publique. Ce n'est que lorsque cela ne s'avère malheureusement pas possible que des prestations sociales s'imposent.

⁷ Il faut noter cependant qu'une partie des personnes sans titre de séjour ne séjournent pas pour autant illégalement en Suisse. Les Européens peuvent séjourner trois mois pour chercher du travail par exemple.

⁸ Hébergements (Abri PC, Marmotte, Sleep In), Point d'Eau (soins de 1^{er} recours, hygiène), Distribution de nourriture (Soupe populaire, Centrale alimentaire de la région lausannoise).

Le plus souvent néanmoins, il ne s'agit pas de prestations sociales communales. Dans notre pays, les assurances sociales sont heureusement fédérales. Elles permettent aux salariés empêchés de travailler en raison d'un accident, d'une maladie, d'une invalidité, de l'âge, de percevoir un revenu de substitution garantissant, dans une certaine mesure, le gain antérieur. De même, l'aide sociale est heureusement cantonale. Elle est indispensable lorsque l'assurance sociale n'intervient pas, par exemple lorsque le salarié n'était pas au bénéfice d'une assurance contre la perte de gain en cas de maladie – laquelle n'est toujours pas obligatoire en Suisse.

Ainsi la Ville n'a-t-elle pas vocation de multiplier les prestations sociales. Le rapport-préavis précité ne définit pas seulement les objectifs de la politique sociale communale, mais aussi les principes qui doivent la régir, parmi lesquels le principe de subsidiarité⁹ ou le principe de responsabilité¹⁰.

Il n'est donc pas question de multiplier les prestations sociales comme s'il s'agissait d'une fin en soi. La Municipalité entend favoriser l'intégration, pas l'assistance. Lorsqu'elle applique à Lausanne la Loi sur l'action sociale vaudoise, elle le fait en s'efforçant d'aider les bénéficiaires à regagner leur autonomie, notamment à travers des mesures d'insertion professionnelle. Lorsqu'elle dispense des cours relevant de la formation élémentaire des adultes, elle le fait pour permettre aux bénéficiaires d'accéder davantage par eux-mêmes à une vie digne.

9. En exprimant aussi clairement son intention de faire de Lausanne une « Ville sociale », la Municipalité a certainement chiffré l'évolution de la croissance de l'aide sociale pour les années à venir. Quelles seront les incidences financières de cette politique de promotion de l'aide sociale pour les finances de la Ville lors des années à venir ?

Encore une fois, l'interpellateur s'est fait une représentation erronée de ce que l'Union des villes suisses appelle une « ville sociale ». Une ville sociale est une ville où chaque membre de la société a sa place, pas une ville où une partie de la société est discriminée au point d'avoir besoin d'une aide du reste de la société.

Pour autant, force est de constater que le taux de demandeurs d'emploi est élevé dans notre région (plus de 9 %), que la crise du logement perdure (même si Lausanne est la seule ville de notre canton à produire un effort vraiment significatif pour mettre des logements à loyer abordable sur le marché). On ne saurait donc exclure que la demande d'aide sociale augmente en Suisse, dans le canton de Vaud, et peut-être aussi à Lausanne, même si, encore une fois, la tendance actuelle est à la baisse – notamment grâce aux efforts entrepris et relatés par le rapport social 2013.

Cela dit, une éventuelle hausse ne procéderait évidemment pas d'une « intention » comme l'interpellateur le pense clairement à tort. Au surplus, l'aide sociale est, rappelons-le une dernière fois, un régime cantonal, régi par des normes cantonales strictement appliquées à Lausanne. La charge de l'aide sociale est supportée pour moitié par le canton et les communes, avec une péréquation. La Municipalité n'est naturellement pas en mesure de dire aujourd'hui comment cette charge va évoluer dans les années à venir, tant cela dépend de la conjoncture économique mondiale, européenne, suisse et vaudoise, de la politique fédérale dans le domaine des assurances, de la politique cantonale en matière de politique sociale, notamment. Tout ce que l'on peut affirmer aujourd'hui est que la création des prestations complémentaires pour familles et des rentes-ponts AVS contribue, et contribuera durablement, à réduire la demande d'aide sociale des *working poors* et des chômeurs proches de l'âge de la retraite dont les chances sur le marché de l'emploi sont pratiquement nulles.

⁹ Lausanne n'offre que les prestations ne relevant pas d'une autre collectivité. Avant d'offrir elle-même une prestation, Lausanne entreprend tout ce qui est en son pouvoir pour amener la collectivité compétente à assumer ses responsabilités.

¹⁰ Les prestations offertes par Lausanne facilitent et encouragent l'exercice de la responsabilité individuelle des habitants. Les prestations offertes par Lausanne ne sont pas destinées aux habitants manifestement en mesure de s'acquitter eux-mêmes de leurs obligations.

Enfin, force est de constater aussi que des migrants d'une centaine de nationalités différentes tentent leur chance en Europe, notamment en Suisse, notamment à Lausanne, après avoir fui des régions dévastées par la guerre, la violence, la misère. Plus de 100 000 personnes ont débarqué à Lampedusa sur des embarcations de fortune, au péril de leur vie, dans l'espoir de trouver un avenir meilleur en Europe. Un pour-cent de ces nouveaux *boat-people* se retrouvera un jour à la Soupe populaire, à l'Abri PC, au Point d'Eau pour des soins de premier recours. La Municipalité ne peut malheureusement pas exclure que, là aussi, les besoins soient un jour tels que notre effort de solidarité somme toute minimale doive absolument être accru. Mais là encore, cela ne procéderait pas d'une quelconque « intention ». La Municipalité aurait seulement jugé que c'est une simple question d'humanité.

La discussion est ouverte.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Tout d'abord, je remercie M. le municipal pour les réponses. Il a apporté des réponses très complètes, qui ne me satisfont pas toutes, bien évidemment. J'ai deux questions supplémentaires. Ce n'est pas le tout de nous arroser de différents chiffres, encore faut-il avoir le sérieux suffisant.

Est-il correct de dire, monsieur le municipal, que toute personne qui séjourne chez nous avec un permis de trois mois peut le faire, comme vous le faites ? C'est juste, mais cette personne a l'obligation de subvenir à ses besoins, de se nourrir, d'avoir un toit et de pouvoir assurer sa santé et ses soins. C'est ma première question, parce qu'on laisse entendre que ces personnes devraient ou pourraient finir dans notre filet social, ce qui n'est pas correct au regard de la loi. J'aimerais simplement que vous confirmiez ce que je viens de dire.

Vous nous dites aussi très clairement qu'une ville sociale, c'est une ville où, un jour, il n'y aura plus besoin d'offrir des prestations comme celles qu'on offre aujourd'hui, parce que, finalement, chacun pourra se prendre en main. Certes, on n'a pas de chiffres pour l'avenir concernant cette croissance, mais j'aimerais vous citer un chiffre dans votre rapport, parce qu'il me paraît intéressant : en 1990, 7 millions étaient versés à l'aide sociale par Lausanne ; aujourd'hui, vingt ans après, on est à 110 millions. Pour autant, on ne peut pas faire une proportion de la population et de l'augmentation, par exemple, parce que cela ne tient pas. Cela veut effectivement dire qu'on a accueilli beaucoup plus de monde, vous l'avez expliqué par vos chiffres, notamment à l'aide sociale. On a surtout augmenté cette aide pour des personnes qui habitent cette ville.

Cette politique doit nous interpeller. Il ne s'agit pas simplement d'avoir une vision en disant qu'on doit assurer un cadre de vie décent à tout le monde. Oui, vous avez raison, monsieur le municipal, je suis du même avis que vous, mais avec la politique que vous venez de nous décrire tout à l'heure, si on invite la moitié de l'Afrique en Suisse, je ne sais pas comment on va faire pour payer cette facture sociale. Il y a un problème d'intégration de ces personnes et cette intégration passe effectivement par un contrôle de cette politique migratoire.

Mais, avec votre document, vous faites le catalogue des prestations sociales. D'ailleurs, vous dites que vous n'en faites pas la promotion ; alors, expliquez-moi cette phrase, que j'ai trouvée dans votre document, sous « Informations sociales » : « Chacun doit accéder à une information complète et compréhensible pour lui concernant les prestations sociales, régimes sociaux, fédéraux, cantonaux et prestations communales ». Cela veut dire qu'on tient à disposition une antenne pour expliquer à ces personnes comment on peut, au mieux, et même si on n'a pas un permis de séjour en règle, utiliser toutes les prestations offertes par le tissu social. Excusez-moi, mais, encore une fois, vous ne m'avez pas du tout convaincu avec ce rapport. J'écoute volontiers le débat du Conseil communal.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Je ne vais pas m'étendre sur les propos de M. Voiblet, qui dit que si l'on invite la moitié de l'Afrique, ce n'est pas étonnant que les coûts de l'aide sociale augmentent. Ils n'engagent que lui, et je les trouve plus que limite.

Cela étant, je remercie M. Voiblet de cette interpellation, parce qu'elle a donné l'occasion au municipal en charge des services sociaux de nous expliquer, une fois de plus, et parce que vous êtes souvent penché sur ce genre de problème, et de manière très claire ce que c'est que la politique sociale lausannoise, qui n'est pas du tout celle que vous dépeignez. Je crois que vous confondez deux adjectifs : social et socialiste ; c'est bien une ville sociale que nous voulons et non une ville socialiste, rassurez-vous.

Cela étant, vous avez remercié M. Tosato de sa réponse, tout en lui reprochant de vous arroser de chiffres. Alors, il le fait parce qu'on le lui demande ; ce sont d'ailleurs souvent les interpellations UDC qui lui demandent de nous arroser de chiffres. Entre ce que l'on trouve dans ce rapport, qui est remarquablement bien fait, et le rapport de gestion, on a une vision très claire de l'aide sociale à Lausanne. Et d'ailleurs vous en pensez autant, puisque, dans votre interpellation, je lis : « Enfin, il apporte une information complète et compréhensible sur l'ensemble des prestations sociales, soit les régimes sociaux fédéraux et cantonaux, ainsi que les prestations communales ». Mais c'est magnifique, c'est exactement ce qu'on pouvait attendre.

Quant au rapport, je l'ai lu avec attention et, pour une fois, j'ai eu l'impression d'être plus intelligent que d'habitude, puisque j'ai compris plein de choses. Un rapport de gestion est généralement bourré de chiffres et de lettres, mais qui ne vont pas toujours ensemble. Et là, on a quelque chose de didactique et de pédagogique, ce qui n'est pas étonnant pour le municipal en charge aussi de l'éducation et des écoles.

Cela étant, monsieur Voiblet, votre parti est aficionado de la volonté populaire et du souverain. M. Tosato a fait allusion à la Constitution suisse, et on a une Constitution qui est très claire. Je vous lis quelques extraits ; je sais cela prend du temps, mais je pense que c'est important. Selon l'article 12, on a le droit d'obtenir de l'aide dans les situations de détresse – je ne sais pas si c'est l'article qui a été évoqué par M. Tosato ; je ne me rappelle plus : « Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé, assisté » ; et cela inclut l'Africain, monsieur Voiblet. A l'article 41, il y a les buts sociaux : « b) toute personne bénéficie des soins nécessaires à sa santé ; les familles, en tant que communauté d'adultes, sont protégées, encouragées. » Bref, je ne vais pas vous faire la liste complète.

La vision de ce rapport est pratiquement un copié-collé de la Constitution. Alors, de deux choses l'une, monsieur Voiblet : soit la Constitution ne vous convient pas, et alors vous lancez une initiative pour la modifier – vous savez le faire – et vous le faites franchement, soit vous la suivez, comme tout le monde, vous la respectez et vous vous abtenez de déposer des interpellations qui, au fond, ont pour seul avantage de permettre à la Municipalité d'expliquer en quoi elle a raison de mener la politique qu'elle mène.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – J'aimerais demander une précision sur la réponse du conseiller municipal, M. Tosato, à la question N° 6 de M. Claude-Alain Voiblet. Vous avez dit, monsieur Tosato, que le 90 % ou le 80 % des personnes qui bénéficient de l'aide d'urgence – je parle bien de l'aide d'urgence et non de l'aide sociale – sont sans autorisation de séjour. Vous avez précisé ensuite que ces personnes sans autorisation de séjour n'étaient pas forcément en situation illégale ; sur ce plan, je vous rejoins, car une partie de ces 90 % ou 80 % dont vous avez parlé sont des ressortissants de l'Union européenne, qui peuvent séjourner ici pendant trois mois pour rechercher un travail.

Ce que vous avez oublié de dire c'est que ces ressortissants de l'Union européenne qui viennent rechercher un travail peuvent le faire dans la mesure où ils peuvent subvenir à leurs besoins. Dès lors, ce ne sont pas des personnes qui devraient émarger à l'aide d'urgence. Vous allez dire que c'est le cas de fait, mais ce n'est pas ce qui a été convenu dans le cadre des accords bilatéraux. Je voulais apporter cette précision pour clarifier les débats. Je laisse le plénum à la poursuite de ses travaux.

M. Denis Corboz (Soc.) : – Dans cette interpellation, il y a deux choses. Dans la première partie, il y a des réflexions de l'UDC lausannoise sur l'aide sociale à Lausanne et, dans la

deuxième partie, il y a des questions. Je n'ai pas de souci avec les questions ; cela permet d'amener des réponses – M. Tosato en a fourni un bon exemple –, cela permet d'échanger et de débattre.

J'ai plus de peine avec le reste, notamment avec toutes les affirmations et les insinuations dans la première partie, le développement de M. Voiblet. Vous affirmez qu'il s'agit d'un acte de promotion de l'aide sociale lausannoise destiné aux habitants de la cité et d'autres cités alentour. Eh non, justement, M. Tosato a répondu ; je me permets de le redire : c'est une description de ce qui existe et de la situation sociale à Lausanne. Ce n'est pas un rapport d'activité, il n'y a pas une kyrielle de chiffres, d'organigrammes, mais c'est simplement une description de ce qui existe.

Je vous rappelle aussi que la politique sociale est menée en majorité par le Canton, mais que Lausanne offre un certain nombre de prestations, parce que Lausanne est majoritairement de gauche. La Ville prend en tout cas au sérieux l'idée qu'il faut insérer les gens et réintégrer les personnes en situation difficile dans le monde du travail.

Concernant le tourisme social, c'est une idée qui apparaît, comme cela, une espèce d'épouvantail qu'on agite ; on a aussi parlé d'appel d'air dans le débat précédent concernant les nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale. C'est une représentation sociale qu'on se fait ; on imagine que des personnes vont scruter les avantages et les désavantages de certaines villes et prendre les documents à disposition, peut-être ce rapport social, ou aller sur le site internet de la Ville et scruter les avantages et désavantages de la Ville d'Echallens avec la Ville d'Yverdon et la Ville de Lausanne ; mais je pense que c'est une véritable représentation sociale.

Le texte que vous déposez, monsieur Voiblet, laisse croire que les personnes à l'aide sociale sont nécessairement des profiteurs, voire des abuseurs. Bien sûr qu'il y a des abus, et nous sommes les premiers à les traquer et à les contester. L'aide sociale est à peu près la même partout dans le canton, ce qui fait que les gens se déplacent d'une ville à l'autre surtout pour trouver un emploi, un logement ou pour bénéficier d'une structure sociale pour leurs enfants. Ce sont ces paramètres qui font que les gens déménagent et non le fait que la Ville de Lausanne est généreuse, comme vous aimez le signaler.

Je rajoute encore que si une personne en situation précaire, donc nécessairement à faible revenu, veut quitter sa commune et déménager – prenons l'exemple d'une personne d'Echallens, de Vufflens-le-Château ou de Buchillon, qui aimerait quitter cette commune pour rejoindre Lausanne parce que ses revenus sont trop faibles –, je lui souhaite bonne chance pour trouver un logement, vu le taux de vacance et les prix des loyers en général dans cette ville. Il n'empêche que Lausanne est une ville-centre et que depuis l'exode rural et la révolution industrielle, on sait que les villes sont des aimants à précarité, quelle que soit la politique sociale menée par une ville.

Je réplique rapidement sur le côté préélectoral. J'imagine que vous voulez interdire la Municipalité de répondre et de donner des informations sur sa politique jusqu'en 2016. Il est quand même normal de rendre compte de ce qui est fait et de ce qui reste à faire. Je vous renvoie la remarque de populisme et de pré-électoralisme concernant votre interpellation ; je rappelle le titre : « Ville sociale – catalogue de prestations et promotion politique en faveur de la majorité » ; c'est un titre très électoraliste.

Vous parlez d'explosion de l'aide sociale ; c'est faux ! En 2013, le taux d'aide sociale à Lausanne était de 7,1 % ; en juin 2014, il n'est plus que de 6,5 %. Ce taux est en diminution et, sur dix ans, il est constant. On ne peut donc pas parler d'explosion de l'aide sociale dans le Canton. A contrario, au niveau du Canton, dont le Parlement est à majorité de droite, la tendance est à la hausse depuis 2006, avec une hausse de 6 % en moyenne.

Le but de l'aide sociale lausannoise n'est pas de donner plus d'argent, comme vous le sous-entendez, mais bien de réintégrer les personnes dans le monde du travail, dans un but

précis, celui de ne plus avoir besoin d'aide sociale. Il s'agit d'initier une dynamique de réinsertion professionnelle et non d'un maintien perpétuel à l'aide sociale.

Ce qui me déplaît le plus dans votre intervention, ce sont les derniers paragraphes ; on y lit les mandats et les prestations menés par la Ville. Je vous fais peut-être un procès d'intention, mais il me semble que vous êtes dans une démarche où vous ne voulez pas créer le débat, vous ne voulez pas discuter de telle mesure ou options prises par le Service social. Votre interpellation cherche seulement à exprimer votre dédain de toute aide sociale, nécessairement trop chère, inutile, dispendieuse ou inefficace. D'une manière générale, pas la moindre solution n'émerge de vos rangs, si ce n'est des coupes linéaires dans les budgets. Couper dans les budgets : voici le mantra que vous aimez nous rappeler chaque année, au mois de décembre.

Couper dans le budget par deux, par trois ou par un autre ratio ne fera pas disparaître les besoins de la population en matière d'aide sociale. A contrario, les tripler non plus. Il faut trouver le bon dosage et des solutions qui fonctionnent et, le cas échéant, il faut pouvoir en discuter.

Pour terminer, dans vos derniers paragraphes, vous exprimez l'idée que vous avez de l'aide sociale, et c'est toute l'idée de l'aide sociale qui est remise en question. L'avantage à mon sens, et à celui de la population qui, peut-être, nous suit et nous écoute, c'est de mieux connaître vos positions, ou en tout cas celles de l'UDC lausannoise. L'Etat social constitue un des socles de notre démocratie et vous, avec vos attaques frontales et vos insinuations sans nuances, voulez détruire ce socle.

Le président : – Merci d'être brefs, s'il vous plaît, parce qu'il y a encore quatre demandes de parole.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – *(M. Gaillard remet à M. Tétaz un document à projeter.)* J'aimerais rassurer tout de suite tout le monde : après l'excellente intervention de mon collègue Corboz, je ne vais pas passer beaucoup de temps à la tribune. Je m'y suis simplement déplacé pour vous présenter un petit graphique.

Monsieur Voiblet, vous nous avez expliqué que vous vous sentiez bombardé de chiffres ; il nous paraît utile dès lors, au groupe socialiste, de vous donner deux fois les mêmes pour que vous puissiez les avoir entendus une fois de la bouche de mon collègue et que vous les ayez une fois en face. Il s'agit des statistiques publiées par le service cantonal, Statistique Vaud, rattaché à un département qui n'est ni socialiste ni social, puisqu'il s'occupe des finances et des relations extérieures : c'est le département de M. Broulis. Il fait état d'une baisse – c'est extrêmement clair dans le document projeté. Evidemment, on pourrait espérer que cela baisse encore plus, mais il s'agit d'une baisse importante de l'aide sociale à Lausanne, entre juin 2013 et juin 2014.

Et puis, il est utile de relever, étant donné les choses qu'on a pu lire dans la presse récemment, que si on regarde la colonne de juin 2014, on constate que la Ville de Lausanne ne tient plus le premier rang des villes vaudoises en termes de taux d'aide sociale. Ce n'est pas pour stigmatiser d'autres, en l'occurrence la Ville de Vevey qui, probablement par des effets statistiques, se retrouve au-dessus de la Ville de Lausanne, mais c'est simplement pour élargir un peu le débat et signaler que, visiblement, les phénomènes sont variables et dépassent un peu les clivages politiques. Ceci sans évoquer d'autres communes dont on a entendu parler récemment. On peut penser à Payerne ou à Sainte-Croix, où l'augmentation du taux de l'aide sociale fait parler pas mal de lui.

Je vais m'abstenir de commenter trop longuement les réponses aux questions. Quand on dépose une interpellation urgente, on peut s'attendre à des réponses sommaires, mais celles qui ont été données ce soir sont relativement complètes. En revanche, j'aimerais souligner deux ou trois aspects. Je pense d'abord que si vous aviez un peu de suite dans les idées, monsieur l'interpellateur, cher monsieur Voiblet, vous auriez pu commencer par écrire correctement le nom du municipal que vous voyez syndic en 2016. Une autre erreur que

vous avez commise dans votre interpellation est de placer les élections communales en 2017, ce qui, à mon avis, ne plaide pas tellement pour le sérieux de votre démarche – c'est bien une interpellation purement politicienne.

Enfin, cela m'amène à un seul constat : je me demande ce soir où est le tract électoral. Est-il dans le rapport social, relativement bien fait et intéressant ? Il est là pour expliquer, dans l'idée de transparence, ce qui dépend de la Commune, ce qui dépend du Canton, ce qui est de pure initiative lausannoise et ce qui nous est imposé. Est-ce là le tract électoral, monsieur Voiblet, ou est-ce que c'est votre espèce de brûlot qui tient lieu d'interpellation ? A mon sens, par sa mauvaise qualité de rédaction, c'est un piètre exemple du type de demande que vous pensez utile d'adresser à des municipaux, à une administration qui est payée par l'argent des Lausannois. Donc, la prochaine fois, je vous offre volontiers mes services de relecture pour le texte de votre interpellation ; pas forcément pour en changer le contenu, car je suis capable de faire une relecture apolitique.

Il faut tirer une conclusion aujourd'hui : vous avez voulu faire un tract électoral ; si ceux que vous préparez pour 2016 ou 2017 – je ne sais pas exactement quelles sont vos ambitions les plus importantes – ces tracts doivent être de meilleure qualité.

Le président : – Monsieur le conseiller, je vous serais reconnaissant de rester sur le sujet et de ne pas digresser, s'il vous plaît. Vous digressez, mais il faut rester dans le sujet.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Quand on a une interpellation qui s'amuse à sortir du sujet, qui se plaît à répéter des contrevérités, dont l'interpellateur ne peut que savoir qu'elles sont des contrevérités, je suis désolé, mais on a le droit de répliquer de façon un peu complète et selon le temps qui nous plaît. J'en ai fini maintenant, et cela n'a pas pris plus de cinq minutes ; j'ai essayé d'être aussi concis que possible.

Le président : – Vous l'avez fait et je vous en remercie.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – M. le président me permettra de répondre, en quelques mots, aux plaidoyers de nos collègues socialistes et aux réponses données par M. le municipal.

Tout d'abord, ce soir même, avec mon collègue Bertrand Picard, nous avons aussi déposé une interpellation, mais non urgente, sur la question de l'aide sociale à Lausanne, qui a pour titre « Aide sociale – Quel bilan tirer des résultats de l'enquête sur les villes suisses et quelles comparaisons avec les autres villes vaudoises ? » Le titre est peut-être moins provocateur que celui de mon collègue Voiblet, mais nous souhaitons aussi attirer l'attention sur certains éléments qui, sans nous effrayer, nous posent certaines questions, auxquelles on souhaite avoir des réponses.

La politique de l'aide sociale en Ville de Lausanne est, de manière générale, généreuse ; et c'est en soi une bonne chose. Le PLR y a aussi contribué. Il est opportun, adéquat et nécessaire d'aider des personnes en difficulté et en situation de précarité. Dans ce sens, le PLR se trouve aussi de ce côté. Le souci c'est quand on a un travail de publicité, je dirais, ou de valorisation, à tout le moins, de la politique qu'on a à Lausanne, qui peut tinter à l'oreille de certaines personnes : oui, à Lausanne, on a une politique plus généreuse ; pourquoi ne pas y aller ?

Je ne suis pas en train de dire qu'il existe une forme de tourisme social qui attire tous les gens des autres communes ou des autres cantons à Lausanne, mais on a une politique sociale généreuse à Lausanne affichée et déclarée, ce qui peut effectivement attirer des personnes. Sans jouer les tartuffes, il me semble que cela va dans le sens de ce qu'avait dit M. Tosato dans un grand quotidien de la place, à moins que ses citations n'aient pas été correctes. Je lui demande de le préciser puisque, parfois, il semble que ses citations sont mal reproduites dans les journaux.

J'ai donc lu la déclaration suivante dans le journal : « Pour sa part, Oscar Tosato n'exclut pas que Lausanne puisse attirer des personnes qui, tôt ou tard, solliciteront l'aide sociale. Le conseiller municipal socialiste, qui en est à sa troisième législature, assume les

politiques publiques affirmées de la majorité rose-rouge-verte, en citant différentes mesures proposées par la Ville de Lausanne. » En ce sens, il nous semble légitime que quelqu'un comme Oscar Tosato, qui est à gauche de la gauche dans cette Municipalité, défende cette politique affirmée de la part de la Ville. Néanmoins, sans jouer les tartuffes, on peut affirmer que ce genre de publication valorise, ou fait une forme de publicité pour la politique d'aide sociale de la Ville.

René Knüsel disait, lui, qui est pourtant plutôt sensible aux politiques sociales, que la Ville fait preuve d'un activisme particulier pour mettre en œuvre des instruments de réinsertion sociale et professionnelle. Ceci est un point important qu'il faut relever. Au-delà de ce constat que nous faisons au PLR, il y a aussi le fait qu'il semble qu'un nombre important de personnes qui arrivent à Lausanne font appel à l'aide sociale au cours des premiers mois de leur établissement ; ce sont les chiffres donnés par les villes suisses lors de la dernière conférence de presse, ce qui tend également à démontrer qu'il peut y avoir un intérêt chez ces personnes à bénéficier des prestations de la Ville.

Certes, les barèmes de l'aide sociale sont fixés au niveau cantonal. Néanmoins, la Ville de Lausanne met en œuvre un certain nombre de mesures et de prestations, que ce soit dans les délais, dans la mise à disposition de logements, de cellules de soutien ou d'insertion sur lesquelles il serait intéressant d'avoir des réponses, notamment dans l'interpellation que Bertrand Picard et moi-même avons déposée. Il serait faux d'affirmer que la Ville ne fait rien pour essayer de dire que, oui, nous avons une politique sociale affirmée, et j'aimerais que le municipal le reconnaisse.

Encore un mot pour dire que, contrairement à ce qu'affirmaient certains de nos collègues, ce n'est pas tout d'avoir un certain nombre de droits égrenés dans la Constitution, qui sont énumérés les uns après les autres ; cela ne fonde pas encore des droits objectifs. Ce sont des principes et, après, il faut que le législateur les mette en œuvre. On ne peut pas simplement se fonder sur la Constitution pour dire que Lausanne a une politique correcte et normale.

Enfin, je ne reviendrai pas sur les propos de ma collègue Thérèse de Meuron, qui faisaient suite à l'interpellation de Claude-Alain Voiblet. Il me semble que le municipal a manqué de clarté ou de précision dans ses propos sur les trois mois. Effectivement, on ne peut pas simplement venir en Suisse sans moyens et dire qu'on veut travailler, peut-être dans trois ou dans quatre mois et si on ne trouve rien, on touche l'aide sociale. Ceci n'est pas acceptable.

En tout état de cause, il semble au PLR que s'il est normal d'avoir une politique sociale généreuse pour des personnes dans la précarité, il faut aussi éviter que Lausanne valorise ou promeuve de façon trop importante cette politique sociale. Elle est bien et elle est importante pour les gens qui sont ici, sur place, mais il ne faut pas la vendre comme un outil électoral, voire électoraliste.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Il est bien que la Municipalité rappelle les bases et les compétences légales au niveau cantonal et communal, et il est aussi bien que la Municipalité rappelle que nous avons adopté, en 2005, un préavis concernant les mesures sociales au niveau de la Ville.

La Municipalité a donné une réponse aux questions de M. Voiblet sur l'hébergement d'urgence, qui concernerait 90 % d'étrangers. Si j'ai bien compris, cet hébergement d'urgence serait de responsabilité cantonale. Par contre, à Yverdon et à Vevey, l'hébergement d'urgence est pris en charge par le Canton à 100 %, alors qu'à Lausanne, la prise en charge est de 50 %. Est-ce que la Municipalité peut nous expliquer la différence entre cette prise en charge pour une tâche qui est cantonale et qui devrait être la même dans toutes les villes ?

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Monsieur Voiblet, tout à l'heure, vous avez fait une comparaison en disant qu'en 1990, les montants pour l'aide sociale, notamment

pour la Ville de Lausanne, étaient très faibles comparés aux montants actuels, mais ce que vous n'avez pas dit, c'est qu'en 1990, le taux de chômage était extrêmement faible par rapport à la suite. En 1990, il y avait à peu près, sauf erreur, 20 000 personnes, travailleuses et travailleurs, qui étaient inscrits à l'assurance-chômage pour toute la Suisse ! Et, en 1992, soit deux ans plus tard, c'est-à-dire au moment de la crise économique internationale de 1991-1992, en l'espace d'une année, on est passé à 20 000 chômeurs seulement pour le Canton de Vaud. Il y a donc eu une explosion du chômage à partir de ce moment.

Depuis, le taux de chômage a régressé, mais on n'a jamais retrouvé une situation de plein emploi depuis cette époque. Et si, en parallèle, on met le fait que votre parti politique, de même que le Parti Libéral-Radical, ont œuvré non pas pour développer, mais pour diminuer la durée et les conditions pour avoir droit à des indemnités de l'assurance-chômage, on voit qu'il y a un rapport direct entre l'augmentation du chômage, l'augmentation de la recherche d'emplois, la diminution des prestations de l'assurance-chômage et le développement des besoins des personnes qui, n'ayant plus droit à ce genre de prestation, n'ont pas d'autres ressources que de demander l'aide sociale dans leur commune de domicile. Vous inversez donc complètement les rapports de cause à effet et vous passez complètement sous silence le fait que les montants plus élevés d'aide sociale dépensés actuellement doivent être en lien direct avec le fait que notre société n'assure pas le plein emploi.

Les assurances sociales et le revenu de substitution pour les personnes qui n'ont pas d'emploi à un moment donné de leur vie ont été diminués ; c'est la même chose pour les prestations de l'assurance-invalidité. De plus, jamais votre parti, ni les autres partis de droite, n'ont développé une idée qui serait pourtant indispensable en Suisse, telle que rendre obligatoire l'assurance perte de gain en cas de maladie, qui fait que beaucoup de personnes qui ont une maladie de longue durée se trouvent, à un moment donné, sans indemnité de l'assurance-maladie et perdent, en général, leur emploi pour des raisons de santé. Elles sont donc contraintes de demander l'aide sociale à la commune dans laquelle elles vivent.

Si l'aide sociale est à un certain niveau, c'est bien dû aux faiblesses des assurances sociales et aux attaques continuelles à leur encontre de la part de votre parti au niveau fédéral, qui se répercutent ensuite sur les cantons et les communes. Votre discours sur la croissance de l'aide sociale inverse complètement les réalités : c'est la situation socio-économique et les faiblesses du système des assurances sociales qui sont à l'origine de cela. D'ailleurs, si on suivait votre raisonnement, qui voudrait qu'on comprime l'aide sociale et qu'on la réduise, je ne comprends pas comment cela pourrait être possible sans créer une société complètement inhumaine, dans lequel une partie des individus sont considérés comme des gens de trop, qui n'ont pas de place dans cette société. C'est évidemment ce que je comprends de votre programme politique : vous pensez qu'il y a des gens qui sont en trop dans notre société, qui n'ont pas droit à l'existence et qui n'ont pas droit de recevoir le minimum qu'ils peuvent attendre pour avoir une vie un peu digne.

Je pense que vous ne vous rendez pas compte que l'immense majorité des personnes qui sont dans un régime d'aide sociale n'ont qu'une aspiration, soit de trouver une situation qui leur permette de devenir autonomes et d'avoir un emploi fixe, un emploi stable, qui leur évite de se retrouver dans ce genre de situation. C'est par rapport à ce problème que vous devriez réfléchir et pas seulement parler du montant que coûte l'aide sociale.

M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts) : – Je ne vais pas revenir sur les propos de mes préopinants, qui ont rappelé l'importance de l'aide sociale pour la dignité humaine et l'importance pour la dignité de notre société de venir en aide aux plus vulnérables.

J'aimerais revenir sur un des aspects qui ont été mentionnés par M. Voiblet, notamment le lien entre immigration, accord de libre circulation des personnes et aide sociale. Je suis navrée, monsieur Voiblet, je vais de nouveau vous donner des chiffres, mais au-delà des

valeurs morales qui nous mènent à faire de la politique, c'est important de savoir de quoi on parle et de rétablir la vérité quand on lance des affirmations sur l'aide sociale.

Je vous lis deux conclusions du rapport de la Commission de gestion du Conseil national, dont les travaux ont été dirigés par un UDC bernois – il a été publié il y a quelques mois –, qui a étudié ce lien entre l'accord de libre circulation des personnes et aide sociale. La première conclusion dit : « Le taux d'aide sociale des immigrés est toujours nettement inférieur à celui des Suissesses et des Suisses ». Et la deuxième conclusion dit : « Le rapport met en évidence que 60 % des immigrés bénéficiaires de l'aide sociale sont des *working poors* ». On cherche donc des mesures pour réduire cette dépendance à l'aide sociale, mais on l'a évité : le 18 mai, on aurait pu voter en faveur d'un salaire minimum et pour des conditions de travail dignes et attractives. En effet, 60 % des immigrés qui sont à l'aide sociale sont des *working poors*, et c'est une réalité qui a été chiffrée par la Commission de gestion du Conseil national ; on ne peut pas la contester.

Maintenant, il faut mettre des mesures en place. La droite bourgeoise de ce pays a refusé le salaire minimum, mais on peut quand même demander l'extension des conventions collectives ou le renforcement des mesures d'accompagnement. Mais il n'y a pas de lien entre immigration, accord de libre circulation des personnes et aide sociale. Je vous envoie volontiers le lien vers ce rapport de la Commission de gestion de 150 pages, en français, qui dénonce clairement le lien que vous avez fait ce soir.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Juste deux précisions. La première va apporter un peu d'eau au moulin de la gauche. Il faut comparer ce qui est comparable. On a parlé des 7 millions de l'aide sociale dans les années nonante et de 100 millions maintenant. Ce qu'on oublie de dire, c'est que, dans les années nonante, la facture sociale était payée pour deux tiers par le Canton et un tiers par les communes. On compare donc un peu des pommes et des poires. Il faut faire attention quand on manie les chiffres. Soyons donc prudents sur ces éléments.

La deuxième, c'est que la gauche nous parle tout le temps de cette assurance-chômage qui a été révisée par les Chambres fédérales, notamment par le PLR et l'UDC ; maintenant, nous sommes responsables de tous ces maux et c'est à cause de cela que l'aide sociale a explosé. Mais, enfin, est-ce qu'on peut dire que l'aide sociale a explosé de cette manière à cause uniquement, et précisément, de l'assurance-chômage et des modifications votées par les Chambres fédérales ? Les choses sont un peu plus complexes et compliquées. Il faudra que l'on réfléchisse, de manière un peu plus détendue, aux causes de l'explosion de cette aide sociale pour voir si on peut y remédier et, si oui, comment. Parce que débattre comme cela et accuser tout et tout le monde, et la gauche et la droite, ne nous mène nulle part. C'est pourquoi je me réjouis de l'interpellation déposée par mes camarades du PLR. On aura peut-être un débat un peu plus serein et on arrivera peut-être à clarifier un peu mieux les choses.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Je partage la vision de M. Tosato sur ce qu'est une ville sociale ; je cite ses termes : « Une ville sociale est une ville qui offre à chacun la possibilité de subvenir à ses besoins par ses propres moyens ». Je ne peux que partager cette vision. C'est donc une ville qui offre de l'emploi.

Et je souhaiterais, monsieur Tosato, que votre Municipalité de gauche – on l'a bien compris et on y est aujourd'hui un habitué – mette autant d'énergie à présenter ses mesures économiques pour la promotion et la création d'emplois, c'est-à-dire pour faire en sorte que les entreprises s'installent et pour créer les conditions-cadres sur lesquelles nous insistons très souvent au niveau de la fiscalité, des taxes et de l'installation, tout autant que sur le plan social. Je souhaiterais, monsieur Tosato, puisque nous avons la même définition de la ville sociale, que, dans votre prochain rapport, vous fassiez un rapport socio-économique et vous présentiez en parallèle les mesures de votre service social pour aider lorsque les conditions-cadres ne se présentent pas, et toutes les mesures que la Municipalité aura décidé de mettre en place pour attirer les entreprises et créer de l'emploi.

Le président : – Je voudrais m’excuser, monsieur Gaillard, de m’être emporté tout à l’heure, mais les termes ne m’ont pas convenu ; c’est la raison pour laquelle je suis intervenu. Si vous l’avez mal pris, je vous présente mes excuses.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je vous remercie, monsieur le président ; je ne m’attendais pas forcément à des excuses, et vous êtes généreux de m’en présenter. Du reste, je n’ai pas souhaité être maladroit ou vulgaire, voire insultant par mes propos. Ils sont à mettre en regard avec ce que l’on peut lire dans l’introduction de l’interpellation ; cela permet d’en faire une appréciation très modérée.

Je réponds à ma collègue de Meuron, qui a effectivement l’honnêteté de signaler deux ou trois choses qui expliquent la progression du budget de l’aide sociale à Lausanne. Je vous donne lecture, madame de Meuron, d’un article paru dans le supplément *Numéris* du Service statistiques Vaud, mon service fétiche de l’Etat, qui publie des statistiques objectives et dénuées de toute manipulation. Je lis : « Le nombre annuel moyen de ménages au RI s’est stabilisé en 2008, la progression reprend en 2009 et atteint un pic + 10 % en 2011 avec la révision de la Loi sur l’assurance-chômage ». Ce n’est pas moi qui l’invente. J’aimerais simplement vous signaler qu’on évoque dans ce document une évolution sur plusieurs années, avec une augmentation annuelle moyenne de 6 %, et la seule année où cela augmente de 10 %, c’est à cause de la révision de la Loi sur l’assurance-chômage.

Il ne s’agit pas de dire que, parce qu’on a révisé la loi, les gens étaient tellement déprimés qu’ils sont allés chercher tout à coup de l’aide sociale. Les raisons sont très simples : la révision de la loi a eu pour seul effet de réduire les délais d’indemnisation, avec pour conséquence qu’un certain nombre de personnes arrivent plus vite à la fin de leur délai d’indemnisation et sont obligées de s’inscrire à l’aide sociale. Ce qui me surprend c’est que personne ne conteste cela, hormis vous, puisque vous semblez l’avoir fait à l’instant. Il faut reconnaître que cela a été un report de charges sur le canton et sur les communes.

M. Albert Graf (UDC) : – Si vous avez déjà lu une fois la Loi fédérale sur les étrangers, il me semble qu’il y a 128 articles et très peu sont appliqués. Si on prend, par exemple, l’article N° 5 : « Entrée en Suisse et sortie de Suisse, Conditions d’entrée : pour entrer en Suisse tout étranger doit : a) Avoir une pièce de légitimation reconnue pour le passage de la frontière et être muni d’un visa si ce dernier est requis. b) Disposer des moyens financiers nécessaires à son séjour. c) Ne représenter aucune menace pour la sécurité de l’ordre public, ni pour les relations internationales de la Suisse. d) Ne faire l’objet d’aucune mesure d’éloignement. 2) S’il prévoit un séjour temporaire, il doit apporter la garantie qu’il quittera la Suisse. 3) Abrogé. Et puis le 4) Le Conseil fédéral désigne les pièces de légitimation reconnues pour le passage à la frontière. » Si on applique cet article de la Loi sur les étrangers, je ne comprends pas pourquoi on peut prolonger les aides au fur et à mesure au Service social.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – J’ai attendu mon tour pour prendre la parole, et j’ai des choses à dire. Excusez-moi si je ne fais pas court.

J’aimerais revenir sur ce qu’a dit M. Hubler. Il a parlé de ce qu’est une ville sociale. Je me reconnais aussi dans la description de M. Gillard, sur sa manière de présenter une ville sociale, et d’ailleurs dans celle de M. Tosato, qui dit qu’une ville sociale, c’est une ville qui pourrait un jour se passer des prestations sociales parce que toute sa population peut se prendre en main. Je peux le résumer ainsi.

Mais on en est bien loin ! Cela représentait 7 millions en 1990, 110 millions en 2010 et un chiffre que je ne connais pas encore en 2020. Je le tire du rapport qui nous a été soumis, page 10. Lisez, ce n’est pas moi qui ai sorti cela d’une statistique que j’aurais mise en œuvre.

C’est vrai, monsieur Hubler, vous avez raison, je viens tous les deux ou trois ans à cette tribune pour parler de l’aide sociale, c’est la réalité. Mais je viens à cette tribune tous les

deux ou trois ans en constatant que l'aide sociale progresse. Bien sûr, il y a M. Gaillard, maître en statistiques, à qui j'aimerais dire qu'on n'a pas tous la chance d'avoir pu faire des études de haut niveau. Certains ont dû faire d'autres parcours parce qu'ils n'ont pas eu la chance, de par leur situation familiale, de pouvoir pratiquer l'université, comme vous avez pu le faire ; alors, je vous demande simplement un peu de respect, parce que, dans le système politique suisse, tout le monde peut prendre la parole.

Vous l'avez dit tout à l'heure, il y a des effets statistiques, J'ai une question à vous poser : pourquoi avez-vous pris une statistique qui va de juin à juin ? Pourquoi n'avez-vous pas pris la statistique annuelle 2012 et pourquoi ne prendriez-vous pas, à l'avenir, la statistique annuelle 2013 ? Faites cet exercice et on en reparlera ensemble, n'est-ce pas ! Mais enfin, c'est égal, car de toute façon, on ne va pas se mettre d'accord sur les chiffres.

J'aimerais aussi revenir sur M. Corboz. Je vais reprendre les paroles de M. Melgar, dont on a parlé tout à l'heure. Vous revenez sur le fait que, selon M. Melgar, le fait d'offrir des prestations a un effet d'appel d'air ; c'est ce qu'il a constaté. Si c'est lui qui le dit, c'est normal ; quand c'est un membre de l'UDC qui le dit, c'est une ignominie. C'est un constat sur les propos de M. le président du Parti socialiste lausannois. Mais ce débat me montre au moins une chose, monsieur le président du Parti socialiste lausannois, c'est que j'ai piqué à la bonne place. Je fais un constat en politique : lorsqu'on se passe de parler du fond, on se passe de parler du contenu, comme vous l'avez fait tout à l'heure. Et puis, si on s'attaque à l'enveloppe, si on s'attaque à la personne qui pose les questions, c'est parce qu'on n'a pas d'arguments à apporter contre ce qui a été mis sur la table. Je ne vais pas poursuivre cette démonstration, cela m'est égal ; vous en faites ce que vous voulez.

De toute façon, il y a des majorités dans cette salle qui ont une appréciation totalement différente de la politique sociale, j'en suis convaincu. Néanmoins, mesdames et messieurs, il y a une vérité : pour pouvoir offrir un haut niveau de prestations sociales, il faut des personnes qui créent de la richesse, de personnes qui travaillent et qui contribuent à toutes ces assurances sociales, qui, par l'impôt, permettent d'offrir les prestations que notre Ville offre aujourd'hui. Alors, c'est du devoir du Conseil communal de s'interroger sur le niveau de ces prestations, quitte à passer pour un ignare, comme a voulu le faire tout à l'heure M. Gaillard. Cela ne m'inquiète pas plus que cela, mais j'ai au moins la conscience tranquille d'avoir fait mon mandat de représentant d'une partie de cet électorat, qui n'est peut-être pas le vôtre, mais qui s'interroge sur cette vision sociale de la Ville. C'est bien d'avoir une Ville sociale, mais encore faut-il savoir combien cette démarche va nous coûter.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – J'aimerais simplement citer M. Voiblet à M. Voiblet. Je vais lui faire l'économie de l'ensemble de ses titres, qui sont nombreux. Je le remercie d'avoir rappelé que j'étais président du Parti socialiste lausannois plusieurs fois. Monsieur Voiblet, « c'est la merde qui se fout du pot ! », avez-vous dit il y a quelques années, dans ce Conseil, à une éminente représentante de mon groupe qui ne siège plus dans nos rangs. Enfin, venir nous expliquer que le ton utilisé n'est pas adéquat ou que les attaques sont trop personnelles... Excusez-moi d'avoir profité du fait que vous vous soyez vanté de donner des formations politiques, monsieur Voiblet ; vous l'avez dit tout à l'heure tout seul, comme un grand. Je vous ai ensuite reproché de parler des élections communales de 2017 et de ne pas relire vos interpellations ; il ne faut pas exagérer. Vous avez parlé des élections communales de 2017, et c'est bien le problème.

Vous devez le respect à vos collègues et à la Municipalité, qui doit se saisir de vos textes pour y répondre ; puisque vous utilisez les grands mots de respect, il faut avoir le respect de relire vos interpellations, tâche pour laquelle je vous ai gentiment offert mes services. Vous pourriez me remercier un peu autrement qu'en essayant de m'insulter en retour, quoique je ne me sois, à mon avis, pas perdu en insultes.

Pour le reste, on peut se mettre d'accord sur les chiffres, parce que, cela tombe bien, la plupart du temps il sont écrits sur du papier. Alors, on regarde volontiers tout à l'heure les

statistiques d'année à année. Je ne les ai pas trouvées par ville ; si vous me les montrez, je suis tout à fait preneur. J'ai pris la statistique de juin 2014, et c'est mon dernier mot, parce que c'est la dernière disponible.

Le président : – Je remercie monsieur l'interpellateur, qui renonce à reprendre la parole. Je vous remercie pour l'avancée et pour la sérénité des débats.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Je vais essayer de répondre aux questions.

Il y en a une qui est apparue plusieurs fois ; elle concerne le statut des personnes de nationalité étrangère. Effectivement, mesdames et messieurs, la Loi sur les étrangers impose que les étrangers doivent subvenir à leurs besoins lorsqu'ils sont ici. Mais ce que j'ai répondu à l'interpellateur, c'est qu'ils ne séjournent pas illégalement en Suisse parce qu'ils n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins ; ce n'est qu'une question de formulation du droit.

La deuxième question que vous m'avez posée, monsieur Voiblet, concerne la ville sociale. Effectivement, pour moi, c'est une affirmation. C'est certainement une affirmation de foi et d'espérance que d'affirmer vouloir avoir une ville sociale. Mais j'aimerais tout de même dire qui sont les personnes qui touchent le RI. On n'en parle pas beaucoup. Il y a quatre catégories de personnes : les familles monoparentales, les familles avec plusieurs enfants, les plus de 55 ans et les étrangers sans formation de base qui ont généralement travaillé en offrant la force de leurs bras et qui, lorsqu'ils ne sont plus aptes à travailler, n'ont aucune formation pour une reconversion. Ce sont les quatre catégories ; ayons-les bien en tête.

Vous reprochez au Service social et à la Ville de Lausanne de donner des informations sur les différents droits aux différentes aides sociales. Mais j'espère bien qu'on donne ce genre d'information ! C'est une mission à laquelle nous devrions tous aspirer. Il fut un temps, monsieur Voiblet, où on n'informait pas les personnes qu'elles devaient remplir simplement un formulaire pour obtenir l'AVS, et puis, à 70 ans, quand quelqu'un n'arrivait plus à subvenir à ses besoins, on se demandait pourquoi. Il n'avait pas demandé l'AVS. Aujourd'hui, on n'aimerait pas que des choses de ce type se reproduisent.

Concernant les questions de M. Blanc, il dit que la générosité est une bonne chose. Je vais m'excuser pour les propos que j'ai tenus avant, puisque M. Gillard m'a reproché d'avoir été un peu trop dur avec vous. Je suis d'accord avec vous, monsieur Blanc, soyons généreux ensemble ; les deux, on peut faire de grandes choses : déposer une motion ou une interpellation au Grand Conseil pour subvenir aux besoins des toxicomanes sans domicile fixe, qui ont besoin d'aide au niveau cantonal, puisque c'est au niveau cantonal que cela se fait. Je signe avec vous et nos deux partis ; on devrait ainsi pouvoir obtenir des prestations supplémentaires. Je réponds à votre question en disant simplement : je confirme tout ce que j'ai dit et qui a été écrit dans *Le Temps*, dans le *24 heures*, à la *Radio Suisse Romande*, à la *télé* et à la *Télévision Suisse Romande* sur l'aide sociale. Je confirme absolument tout.

Je n'exclus pas, monsieur Blanc, qu'il faille peut-être faire une étude en réponse à votre question, mais ce sont des études qui se font sur quelques années, et ce n'est pas le municipal qui les mène. On va mandater quelqu'un. On n'exclut pas que cela puisse attirer du monde ; on n'exclut pas que, tout d'un coup, parce que les droits sont appliqués conformément à la loi à Lausanne, et qu'on ne joue pas à la retirette, monsieur Voiblet, en faisant exprès de ne pas dire ce à quoi on a droit, parce qu'on offre des prestations et on les indique, il y en ait plus qui soient utilisées. Là aussi, je prends toujours un exemple pour savoir la manière dont on doit travailler, puisque quelqu'un a mentionné que c'était certainement le fait que je suis aussi municipal en charge de l'éducation qui m'avait porté à faire un rapport aussi didactique.

Si vous avez des enfants qui s'amuse avec leurs vélos, il y en a un qui conduit le vélo et un qui va sur le porte-bagages. Ils se mettent debout et ils s'amuse. Puis, ils arrivent sur une voie de chemin de fer et tac, ils tombent. Le gamin se casse la figure, il tombe par terre

et il a mal à la tête. Quand vous courez, la première chose que vous faites quand vous arrivez vers lui ce n'est pas de l'engueuler parce qu'il n'a pas respecté la loi, mais vous essayez d'abord de le soigner. Cela, monsieur Blanc, c'est la politique qu'on essaye de mettre en place. Et c'est ce que je réponds à tous ceux qui s'inquiètent de savoir pourquoi il y a certaines personnes qui, peut-être, n'auraient pas droit à une aide l'obtiennent ; à un certain moment, nous devons agir dans ce sens. Et c'est bien dans ce sens que je dois faire agir le Service social.

M^{me} Bergmann a aussi posé une question ; j'essaie de ne pas en louper l'une ou l'autre, pour ne vexer personne. M^{me} Bergmann a posé la question de l'hébergement d'urgence. Effectivement, l'hébergement est une prestation optionnelle au sens de la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale. Cette prestation optionnelle est financée à travers le Sleep-In, la Marmotte et l'Abri à Lausanne pour ce qui est des centres d'hébergement, avec un financement 50 % à charge de la Commune et 50 % à charge du Canton. L'hébergement d'urgence à Vevey et à Yverdon est assumé par Caritas sur un mandat du Canton et ils sont financés à 100 % pour cette tâche. C'est aussi pour cela que, dans mon désespoir de répondre, en devant attaquer mes amis à la gauche de la gauche – mais maintenant que je sais que j'en fais partie avec vous, je m'en excuse – c'est qu'à partir d'un certain moment, effectivement, ces prestations supplémentaires, si on veut les accueillir, c'est le Canton qui doit les financer à 100 %.

Finalement, j'aurais voulu répondre à M. Gillard que c'est toujours un peu la même chose : on essaye de nous faire croire dans ce Conseil qu'il n'y a que la droite qui pense aux entreprises. Mais c'est absolument faux ! Il n'y a pas que la droite qui pense aux entreprises. Et là, je n'aimerais pas vous parodier, madame de Meuron, quand vous dites qu'il n'y a pas que la gauche qui a du cœur, mais la droite aussi. A gauche aussi, on valorise le travail, on valorise les petites entreprises, on valorise l'implantation d'entreprises ici, à Lausanne, et, si possible, on aimerait le faire pour toutes celles qui appliquent, comme l'a dit à juste titre M^{me} Lapique, un salaire minimum et qui respectent un certain nombre de conventions. Si quelqu'un pense que je n'ai pas répondu à sa question, je peux le refaire.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Monsieur le municipal, je ne sais pas si beaucoup de personnes de gauche ont lu le *Matin Dimanche*, mais j'ai lu un article intéressant, qui faisait référence à un élu socialiste de Bienne. Cet élu socialiste de Bienne disait que, dans sa ville, on est arrivé à un tel système que les structures sociales s'autoalimentent et n'ont aucune raison de diminuer les dossiers sous peine de disparaître. Ce sera ma conclusion pour cette soirée.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Rapport social de Lausanne 2013 – Lausanne 'Ville sociale', catalogue de prestations et promotion politique en faveur de la majorité » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation urgente de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Tram t1, métro m3 et A1 : on avance avec quels moyens et selon quels calendriers ? »

Développement polycopié

Après le Conseil national en juin, le Conseil des Etats a adopté le 15 septembre 2014, à l'unanimité, un crédit de 1,7 milliard de francs pour les infrastructures de transports d'agglomération. Il s'agit d'un financement partiel de 36 projets visant à développer la mobilité notamment dans les agglomérations.

Le crédit se base sur l'enveloppe « trafic d'agglomération de l'actuel « Fonds d'infrastructures » qui comprenait lors de sa création 6 milliards de francs. Une première tranche de 2,56 milliards a été allouée en 2006 pour des projets urgents. Cette nouvelle étape fait partie des projets dits de 2^e génération.

Le Conseil fédéral a annoncé le 19 septembre 2014 qu'à l'avenir, une seule et même structure servira au financement de toutes les dépenses relatives aux routes nationales et des contributions aux mesures d'amélioration des infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations : le FORTA. Ce dernier sera inscrit dans la Constitution et illimité dans le temps. Afin de préserver la capacité du réseau des routes nationales, certains travaux d'extension et accroissements de capacité sont nécessaires. Ils sont regroupés dans le programme de développement stratégique des routes nationales (PRODES). A l'heure actuelle, ce dernier renferme tous les projets qui faisaient partie du programme d'élimination des goulets d'étranglement (PEG). La première étape de réalisation, jusqu'à l'horizon 2030, englobe des projets pour un montant de 6,6 milliards de francs, sachant que le Parlement a d'ores et déjà libéré pour ceux-ci des crédits chiffrés à 2,6 milliards de francs ou reçu des demandes en ce sens.

Tous les quatre ans en général, le Conseil fédéral soumettra au Parlement un message comportant un PRODES actualisé, complété au besoin d'une proposition d'adaptation de la surtaxe sur les huiles minérales. Le Parlement pourra donc se prononcer régulièrement sur les différents projets et sur le financement à la fois dans le cadre du PRODES et pour les projets d'agglomération. Outre les projets du PRODES déjà prévus, le Conseil fédéral a décidé de tenir compte aussi des deux compléments de réseau « Lausanne/Morges » et « autoroute du Glattal », qui doivent permettre d'éliminer des goulets d'étranglement critiques.

- Quel est l'impact de ces décisions sur l'avancement des dossiers lausannois, respectivement du tram T1 (étapes 1 et 2) et du métro M3 (étapes 1 et 2), soutenus par la Municipalité, le Conseil communal et le Conseil d'Etat vaudois ? Sur les nouvelles jonctions autoroutières de l'agglomération ?
- Quels sont les calendriers prévus et qu'en est-il des procédures et recours ?
- Comment se répartiront les coûts (Canton, communes) et quel est l'impact sur le plan des investissements

Discussion

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Certaines activités politiques sont tenues à des divisions, à des clivages – comme on dit en langage actuel –, alors que d'autres bénéficient, fort heureusement, d'un plus large consensus. C'est, je l'espère, l'objet de l'interpellation urgente que je me permets de développer ce soir.

La semaine écoulée a été très riche en annonces : en bonnes nouvelles pour les infrastructures de transports d'agglomération par le vote du Conseil des Etats, qui suivait le vote du Conseil national pour un crédit de 1,7 milliard pour les infrastructures de transports d'agglomération. Cela touche particulièrement l'agglomération lausannoise, par l'annonce de vendredi du Conseil fédéral des projets du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA).

Cela a évidemment des conséquences directes pour des projets qui tiennent à cœur, je crois, à la quasi-unanimité de ce Conseil, que l'on parle du tram, de ses différentes étapes, que l'on parle du métro m3 et de ses différentes étapes, ainsi que des jonctions d'autoroutes pour le repêchage du complément de réseau Lausanne-Morges. Dès lors, je me permets de déposer cette interpellation urgente, qui a été distribuée et que certains auront eu le temps de lire dans les quelques longs développements au débat qui ont précédé ce point de l'ordre du jour.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux donne lecture de la réponse municipale :

Vous faites référence à deux décisions, une concerne le fonds « trafic agglomération deuxième génération », la deuxième est celle de la conseillère fédérale Doris Leuthard au sujet du projet FORTA.

Sur ce dernier point, la Municipalité se réjouit d'apprendre que le projet Lausanne-Morges soit repris dans le projet FORTA et le programme de développement stratégique PRODES ; de même, elle soutient le principe de lier le financement durable des routes nationales avec le financement des projets d'agglomération. Toutefois, le détail de ce projet doit encore faire l'objet d'un débat aux Chambres fédérales et la décision n'est de loin pas encore acquise, car certains milieux, dont les auteurs de l'initiative « vache à lait », contestent les propositions du Conseil fédéral.

Sur le premier point, soit le fonds « trafic agglomération deuxième étape », nous sommes dans l'attente du vote final de ce vendredi par les Chambres. En l'état, la Municipalité se réjouit de l'adoption, le 15 septembre dernier, par le Conseil des Etats, de la seconde tranche de financement des projets d'agglomération. Après la décision du Conseil national en juin, ce vote final permettra de libérer une participation fédérale à hauteur de 35 %, soit plus de 180 millions pour près de 25 projets évalués en 2012 à plus de 530 millions dans le cadre de la deuxième génération du PALM. Il est rappelé que ces projets ont été élaborés en étroite collaboration avec les cinq schémas directeurs qui regroupent près de 30 communes de notre agglomération et coordonnés par le Canton pour un développement cohérent de l'urbanisme et des transports au sein de notre agglomération.

Pour mémoire, la première génération du projet d'agglomération Lausanne-Morges a obtenu une aide de 40 % du financement de plus de 10 projets estimés en 2007 à plus de 400 millions, soit un cofinancement de plus de 160 millions. Pour notre Commune, les principaux projets concernent la mobilité douce, les bus à haut niveau de service et le tram entre la place de Saint-François et le centre de Renens. Ce dernier projet, qui a été mis à l'enquête du 13 juin 2012 au 12 juillet 2012 et a fait l'objet d'oppositions diverses car, pour certains, il est inimaginable de fermer la route de Genève et, accessoirement, le Grand-Pont, d'autres contestent la rampe Vigie-Gonin, d'autres demandent l'amélioration de l'intégration du tram sur le domaine public et en particulier sur la place de l'Europe. Compte tenu de ces demandes, le Canton, en charge du dossier, associé à la Municipalité de Lausanne, a entamé durant cette dernière année, avec les opposants, des échanges constructifs avec les opposants pour faire évoluer le projet. A cet effet, une enquête complémentaire devrait permettre à certains des opposants d'apprécier l'évolution du projet et les promesses politiques faites aux dits opposants.

Compte tenu de cette étape administrative et des risques juridiques, la mise en œuvre de ce projet n'est pas prévue avant 2016, voire 2017, et à condition que certains des recourants ne saisissent les tribunaux. Il y a lieu de relever que d'autres projets sont en phase de développement et dont le financement est déjà garanti par les instances fédérales. On peut citer le grand projet des CFF entre les gares de Lausanne et de Renens ainsi que le réseau entre ces deux gares et les zones de stationnement des trains aux abords des gares. De même que plusieurs nœuds autoroutiers devraient être développés pour améliorer la distribution du trafic individuel aux abords de notre ville. Bref, ce sont plusieurs centaines de millions qui seront investis au niveau fédéral durant ces dix, voire quinze prochaines

années, qui permettront d'améliorer très sensiblement nos infrastructures et de garantir une mobilité pour tous et en particulier la mobilité douce et les transports publics.

Quel est l'impact de ces décisions sur l'avancement des dossiers lausannois, respectivement du tram T1 (étapes 1 et 2) et du métro M3 (étapes 1 et 2), soutenus par la Municipalité, le Conseil communal et le Conseil d'Etat vaudois ? Sur les nouvelles jonctions autoroutières de l'agglomération ?

Pour la Ville de Lausanne, ces votes des Chambres fédérales ouvrent la porte à plusieurs projets majeurs dans la poursuite des projets de première génération déposés en 2007. Sans en faire la liste exhaustive dans le cadre de cette réponse à cette interpellation urgente, la Municipalité relève les projets suivants dans le financement voté par les Chambres :

- le premier tronçon des métros m2/m3 entre la gare et le Flon, et peut-être plus loin
- Interface publique de la gare CFF
- BHNS Saint-François – Pully Reymondin
- Epalinges-Lausanne, Route cantonale - Route de Berne
- Avenue du Chablais, tronçon Galicien – Provence
- Centre de trafic de l'agglomération, dit GCTA
- Différents franchissements pour la mobilité douce, etc.

La Municipalité se réjouit particulièrement de l'intégration du premier tronçon des synergies du métro m2/m3 dans ce volet du Fonds d'infrastructure. En effet, grâce à ce financement, il sera possible de coordonner au mieux dans la temporalité les travaux du métro m3 à la Gare de Lausanne avec ceux du projet des CFF.

Sur le reste de l'agglomération, le point le plus notable, outre différents réaménagements d'axes, franchissement de mobilité douce ou tronçon de BHNS, c'est le prolongement du tramway entre Renens Gare et Bussigny qui permet une continuité du premier tronçon en cours de procédure entre Lausanne Flon et Renens Gare qui réjouit les autorités de notre agglomération.

L'amélioration des jonctions autoroutières permettra de libérer une part du trafic individuel au sein de l'agglomération et par conséquent d'améliorer à ces endroits stratégiques la progression des transports publics et de la mobilité douce. S'agissant des routes nationales, le financement de ces infrastructures ne dépend pas du Fonds d'infrastructure et la décision des Chambres fédérales n'est pas liée à ces projets. Il est cependant vrai que le Conseil fédéral a récemment décidé de repêcher le projet de contournement de Morges qui va pouvoir aller de l'avant, au grand soulagement de la région comme la presse s'en est fait l'écho le 20 septembre dernier. L'amélioration des jonctions de la Blécherette et de Malley sont également prévus par l'Office fédéral des routes (OFROU) qui annonce une enquête publique pour ces projets en 2015 pour des travaux en 2017 coordonnés avec les mesures d'amélioration des transports publics.

Quels sont les calendriers prévus et qu'en est-il des procédures et recours ?

Sur la base de la décision conjointe du Conseil national et du Conseil des Etats, le Conseil fédéral peut maintenant engager la signature avec l'Etat de Vaud et la convention de financement pour les projets de deuxième génération. Ce document lie la Confédération avec l'Etat de Vaud et engage ce dernier à réaliser les projets tels que déposés par les agglomérations. Cette convention de financement est déjà en cours de traitement au sein des différents services de l'Etat et de la Confédération. Dès lors, au niveau communal, il conviendra également de rédiger des préavis afin de financer la part lausannoise des projets comme la Municipalité l'avait fait par exemple avec le préavis 2011/07 du 19 janvier 2011. Un montant de 7,2 millions est d'ores et déjà prévu au Plan des investissements de la Commune.

En termes de procédures, les projets cofinancés par la Confédération étant de natures différentes, ils subiront des procédures différentes sans lien avec la présente décision qui a

trait à du financement. Les projets de route sont soumis à la Loi cantonale sur les routes. Pour les projets ferroviaires type m3, il s'agit d'une procédure fédérale d'approbation des Plans à l'instar du tramway en cours actuellement sous la direction de l'Office fédéral des transports. Dans ces conditions d'octroi de la subvention, la Confédération vérifie que la procédure a bien suivi son cours et c'est comme d'habitude le Canton qui joue l'organe de surveillance.

En ce qui concerne le tramway t1, la Municipalité saisit cette occasion pour informer le Conseil communal que la procédure d'approbation des plans suit son cours auprès de l'Office fédéral sous le pilotage des t1 qui doivent déposer une seconde détermination auprès de l'OFT. La décision d'approbation des plans est prévue au plus tard au premier trimestre 2015. Cette décision de l'OFT est sujette bien sûr à recours.

Pour le projet du m3, la Municipalité prend acte avec grande satisfaction de la volonté de la Confédération de coordonner au mieux les travaux et, par conséquent, les investissements sur la place de la Gare afin de réaliser ces travaux avec la plus grande synergie. Aussi, les projets des CFF intègrent la station du métro dans le sous-sol de la place en cours d'étude. Sur le reste du tracé du m3, les avant-projets sont terminés. Le Canton est en train d'étudier la possibilité de débloquer du financement pour lancer le projet d'ouvrage. Pour le financement du deuxième tronçon, il est inscrit dans la troisième génération du PALM dont le financement dépendra bien sûr de la création du fonds FORTA.

Comment se répartiront les coûts (Canton, communes) et quel est l'impact sur le plan des investissements ?

La répartition des coûts des différents projets adoptés par les Chambres fédérales sont de natures différentes. La subvention de la Confédération est acquise jusqu'à un montant plafond déterminé sur la base du coût 2012, pour le projet deuxième génération. Le PALM a obtenu pour ce projet deuxième génération une part de subventionnement de 35 % pour ces projets, ce qui est un très bon résultat. Pour les infrastructures cantonales comme le métro m3, les communes sont mises à contribution uniquement pour les réaménagements de voirie qui sont liées aux réseaux de bus en surface. [Toutefois, en ce qui concerne l'amortissement de ces projets, selon la Loi cantonale sur les transports publics du 11 décembre 1990, modifiée en 2000, la part des communes du bassin de transports Lausanne-Echallens-Oron, représente les 30 % du montant total. Ce qui, pour la Ville de Lausanne, représentera une charge de 15 %. J'espère que j'ai dit tout juste ; je regarde le syndic, qui me dit que c'est bon. Je ne vous cache pas que ce n'est pas toujours ma tasse de thé, même si c'est très important ; je me retourne pour regarder la ministre des finances, pour ne pas la choquer. Enfin, ce sont des charges projetées dans nos plans de financement et dans nos budgets futurs.] On se rappelle que, dans le cadre du métro m2, la Commune avait payé les réaménagements liés au réseau 08 mis en place à l'occasion de l'inauguration du métro pour un montant global de 21 millions. Ce principe inscrit dans la loi cantonale reste d'actualité. Le plan des investissements de la Commune tient compte de ces éléments de la façon suivante :

- 19 millions pour le tram t1
- 47,9 millions pour le BHNS Confrérie-St François
- 6,18 millions pour les mesures d'accompagnement des axes forts
- 12,6 millions pour le BHNS Saint-François - Pully Reymondin
- 7,2 millions pour la mobilité douce
- 7 millions pour le m3, étape 1 et 7 million pour l'étape 2.

[Ce sont des montants considérables qui seront engagés ces prochaines années, grâce à l'effort des autorités fédérales, cantonales et, bien sûr, à votre décision future.]

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je remercie le directeur des Travaux pour sa réponse aussi rapide qu'un métro ou un tram, au moins un Haut niveau de service ; je n'ai

pas réussi à noter toutes les conséquences budgétaires sur le plan des investissements. Mais je me réjouis de pouvoir consulter ces chiffres dans le cadre de nos futurs débats sur le budget. Je le remercie également pour les précisions quant aux différentes procédures et à la nécessaire coordination avec la gare. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le traitement d'un rapport-préavis. Je n'ai pas d'autres questions.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Tram t1, métro m3 et A1 : on avance avec quels moyens et selon quels calendriers ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Habitat au cœur de la ville, Lausanne doit faire mieux ! »

Développement polycopié

Notre sol est suffisamment précieux pour chercher toutes solutions permettant d'augmenter le nombre de logements en ville sans diminuer la qualité de vie des citoyennes et citoyens lausannois et sans convertir des terres cultivables aux abords de la Ville.

Nous demandons à la Municipalité :

- de développer et mettre un œuvre une réflexion spécifique applicable aux zones d'utilité publique et aux secteurs soumis à un plan spécial d'affectation du type utilité publique.

Cette démarche a pour objectif de promouvoir l'habitat au cœur de la Ville, notamment en affectant au logement et aux espaces verts des parcelles occupées aujourd'hui par des infrastructures publiques ou privées ainsi que des friches qui n'ont manifestement plus leur place à l'avenir au cœur de la Ville.

Développement

La distance entre l'Hôtel de Ville et le Château est de moins de 500 mètres et pourtant elle paraît tellement éloignée dans la collaboration sur certains dossiers, notamment dans l'urbanisation. La Ville de Lausanne se prépare à accueillir de nombreux nouveaux habitants, notamment dans le cadre du projet métamorphose, ainsi que dans l'expansion de la zone à bâtir et la libération de terrains d'utilité publique, de sport en particulier, pour la construction de nouveaux logements. Ce changement d'affectation va renvoyer les structures d'utilité publique en bordure de la zone urbaine à proximité des entrées de ville.

En parallèle de la démarche initiée par le projet Métamorphose, la Ville s'engage également dans l'élévation de certains bâtiments pour permettre l'augmentation de l'offre en logements dans notre ville.

Sans remettre en cause une telle politique, bien que cette croissance effrénée de la population de notre ville doive nous interpeller quant à la qualité de vie future de nos citoyens, nous devons nous étonner de la passivité de nos autorités dans la recherche de solutions pour sortir de la ville les infrastructures vétustes ou qui n'ont plus leur place dans un proche avenir au centre de notre Cité.

Dans ce contexte, nous devons aujourd'hui avoir une orientation claire concernant l'avenir de la Caserne des pompiers de la Vigie, du Service des automobiles de la Blécherette ou encore de la prison de Bois-Mermet aux Plaines du Loup ainsi que d'autres sites qui seraient identifiés comme potentiellement utiles à la construction de logements.

La caserne de la Vigie est propriété de la Ville, elle est étouffée par une urbanisation asphyxiante en particulier dans le domaine du déploiement des services d'intervention en matière de déplacements. Il devient urgent de la transférer tout ou partie dans le secteur nord de la ville à proximité de l'autoroute.

Le Service des automobiles et de la navigation est exploité par le Canton de Vaud. Ceinturé par le projet Métamorphose, les infrastructures partiellement obsolètes vont rapidement se retrouver à l'étroit dans un environnement destiné en priorité au logement et aux petits commerces.

A plus long terme, l'emplacement de la prison de Bois-Mermet est discutable en ce qui concerne l'emprise au sol du site et le besoin d'adapter les infrastructures aux normes actuelles. Cette zone offre aussi un potentiel pour la construction de logements.

En ce qui concerne la zone du Vallon, une orientation politique claire est attendue et la Municipalité ne pourra pas s'éviter une réflexion sur la place que notre Ville entend laisser à l'avenir au logement sur ce site.

Le schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) planifie pour l'horizon 2020-2025 l'accueil de 16'000 habitants supplémentaires justifiant la réaffectation de plus de 250 hectares de terres agricoles.

Ainsi la Municipalité devrait mener une politique active visant en priorité la construction de logements au cœur de la ville, en particulier en affectant au logement les infrastructures d'utilité publique, communal ou cantonal, qui n'ont manifestement à l'avenir plus leur place au cœur de la ville. Elle devrait également intensifier ses contacts avec le Conseil d'Etat dans la recherche d'une délocalisation rapide de la Caserne des pompiers et du Service des automobiles et de la navigation. Cette motion attend de la Municipalité dans un délai raisonnable une intensification de ses contacts avec le Conseil d'Etat dans la recherche d'une délocalisation de certaines infrastructures d'utilité publique, tels que la caserne des pompiers ou le service des automobiles.

Discussion

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Par cette motion, je souhaite que notre Ville porte une nouvelle réflexion, sans concession, sur l'utilisation rationnelle du sol, avant de sacrifier de nouvelles terres agricoles à la construction de logements.

Je suppose que certains dans cet hémicycle vont ricaner en laissant entendre que la Ville s'est déjà impliquée dans cette problématique. Mais le résultat est-il satisfaisant ? Non ; à mon sens, Lausanne peut encore mieux faire. Je ne veux pas être mal compris, il ne s'agit pas de remettre en cause la politique du logement dynamique, mais d'exprimer la ferme volonté de voir la Municipalité s'interroger de manière très critique sur la promotion de l'habitat en ville.

Avant d'étendre le périmètre construit et empiéter sur des terres dévolues actuellement à l'agriculture ou la sylviculture, notre Ville doit tout mettre en œuvre pour affecter tous les potentiels d'espaces d'infrastructures publiques, ou privées d'ailleurs, y compris les friches industrielles qui, dans un proche avenir, n'auront plus place au cœur de la ville.

Je crois savoir que la Municipalité a quelques réflexions en cours, mais je reste convaincu qu'elle peut encore faire mieux et que notre Conseil doit être encore plus exigeant. Donc, dans le cadre de cette motion, je demande à la Municipalité de développer et de mettre en œuvre une réflexion spécifique applicable à toutes les zones d'utilité publique et aux secteurs soumis à un plan spécial d'affectation du type d'utilité publique.

La discussion est ouverte.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – Je demande que cette motion soit examinée par une commission.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Je voulais faire la même demande, mais peut-être aussi dire à M. Voiblet que sa réflexion n'est pas nouvelle, puisqu'il propose notamment d'urbaniser le Vallon. En 2005, Marc Dunand, qui était de nos rangs, avait déposé un postulat dans ce sens, dont la prise en considération avait été refusée par le Conseil. Concernant le déplacement de la caserne, M^{me} Isabelle Truan avait déposé quelque chose en 2011, qui avait aussi été refusée. Il faut donc qu'on discute de vos innovantes idées en commission.

La discussion est close.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

La motion est renvoyée en commission.

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude du 'budget participatif' à Lausanne »

Développement polycopié

Méthode de gouvernance moderne, élément pédagogique et d'intégration, rapprochement entre les centres de décisions et les citoyens, la Ville de Lausanne s'honorerait d'étudier la mise en place d'un « budget participatif ».

Dans le cadre budgétaire régulier, à l'instar de plusieurs capitales (New York, Porto Alegre, Séville, Toronto, Berlin ou Paris), la Ville de Lausanne informerait et consulterait ses habitants ayant le droit de vote communal sur certaines priorités et certains investissements à la fois à l'échelle de la ville et dans leurs quartiers.

Cette approche permettrait d'intéresser la population en général, celle des milieux associatifs et celle participant plus rarement à des élections et votations aux finances publiques et à leurs enjeux. Il conviendrait évidemment de permettre des avis sur des projets spécifiques mais aussi de permettre des nouvelles propositions de dépenses et d'économies et l'indication de priorités. Cette démarche pourrait par exemple se concrétiser par la définition d'une enveloppe budgétaire spécifique dans le cadre du budget régulier précédent.

Cet outil démocratique permettrait enfin d'offrir des arguments rassurants aux partisans dans une autre commune d'une fusion avec Lausanne.

Dans cette optique, les soussignés demandent à la Municipalité de Lausanne de bien vouloir présenter au Conseil communal une étude permettant la création d'un « budget participatif ».

Discussion

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Oui, visiblement on recycle des idées à droite comme à gauche. En l'occurrence, avec mon collègue Mathieu Blanc, nous souhaitons revenir avec l'idée d'un budget participatif, à voir sous quelle forme et avec quelles paroles pour les habitants, les associations et les différents acteurs de la société civile lausannoise.

La discussion est ouverte.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – C'est agréable de voir que ce sont surtout les idées de gauche qui sont recyclées par la droite. On est heureux d'accueillir M. Hildbrand dans le rang des altermondialistes qui, en 2001 déjà, proposaient l'étude de budgets participatifs

sur le modèle de la ville de Porto Alegre pour étudier cette nouvelle manière de démocratiser Lausanne. Je propose qu'on renvoie le postulat à une commission.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – Je me rappelle qu'un ancien conseiller communal, Marc Vuilleumier, avait déposé la même initiative. Il faudrait vraiment étudier cela en commission pour voir quelle innovation M. Hildbrand nous apporte.

La discussion est close.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux »

Développement polycopié

La première étape de la ligne de tram t1 entre la gare de Renens et la place de l'Europe à Lausanne a été mise à l'enquête du 13 juin au 12 juillet 2012, en vue d'une réalisation entre 2015 et 2018.

Dans le cadre de la révision du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2012, 2^{ème} génération), le prolongement de la ligne de tram t1 entre Renens-Gare et Villars-Sainte-Croix (Croix-du-Péage), dans l'Ouest lausannois, a été inscrit en priorité A. Retenue par le Conseil fédéral puis approuvée par le parlement, la construction de ce prolongement vers l'Ouest pourrait débuter dès 2018 (167 millions de francs, subventionnement fédéral de 35 %).

Dans le PALM 2012, aucune mention n'est par contre faite d'un prolongement de la ligne de tram t1 au-delà de la Place de l'Europe. Tout au plus, concernant la desserte du quartier dense de Bellevaux par l'avenue de la Borde, le PALM 2012 mentionne qu'« *un aménagement de type BHNS, améliorant considérablement les performances et donc l'attractivité des lignes concernées, permettra d'anticiper la création d'une nouvelle ligne du réseau-t, voire à long terme la réalisation d'une ligne de tramway depuis la Place de l'Europe* ».

Ainsi, durant de nombreuses années, la ligne de tram t1 va se terminer en cul-de-sac en plein cœur de la ville de Lausanne, ce qui constitue un non-sens au vu des investissements consentis pour l'amener jusque là. Il est donc urgent de planifier son prolongement vers le Nord lausannois, plus précisément en direction du quartier de Bellevaux, et d'intégrer cette mesure dans la prochaine révision du PALM (3^{ème} génération).

Si des possibilités de prolongement de la ligne de tram t1 vers l'Est ont parfois été évoquées, force est de constater que cette variante n'a que d'infimes chances d'obtenir un cofinancement fédéral, le rapport coût-utilité n'étant pas suffisant, en raison de la trop faible densité des communes et quartiers de l'Est lausannois. Un bus à haut niveau de service (BHNS) est d'ailleurs projeté pour desservir l'Est (t2), dont le tronçon St-François - Pully Reymondin figure en priorité A dans le PALM 2012. Il est donc très peu probable que ce BHNS soit remplacé quelques années plus tard par un tram.

Le prolongement vers le Nord lausannois est par contre une magnifique opportunité pour la ville de Lausanne d'amener un transport public très performant dans les quartiers populaires et denses de la Borde et de Bellevaux. Il offre également la possibilité d'importantes requalifications d'espaces publics, particulièrement le long de la Rue Saint-Martin, de la Place du Tunnel, de la Rue de la Borde, etc.

Par ce postulat, nous demandons donc à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour permettre l'inscription du prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux dans le PALM de 3^{ème} génération.

Discussion préalable

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – D'ici quelques années – nous espérons, bien sûr, le plus tôt possible –, le tram t1 reliera l'Ouest lausannois au Flon. On vient d'en parler dans l'interpellation urgente précédente et M. Français a donné quelques éléments de calendrier pour cette première étape. Malheureusement, ce tram t1 s'arrêtera au Flon, en cul-de-sac, en plein coeur de la ville, pendant de nombreuses années, ce qui constitue, à notre avis, un non-sens au vu des investissements qui seront consentis pour l'amener jusque-là.

A ce jour, malheureusement, aucun prolongement de cette ligne de tram n'est prévu au-delà de la place de l'Europe dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges. Un prolongement vers Bellevaux permettrait pourtant d'amener un transport public très performant dans les quartiers populaires et denses de la Borde et de Bellevaux, et permettrait aussi d'importantes requalifications d'espaces publics. Par ce postulat, les Verts demandent donc à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour permettre l'inscription du prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux dans le PALM de troisième génération.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Il semblerait que cette idée a été étudiée à de nombreuses reprises. Il semblerait aussi, et je voudrais citer un collègue président de groupe situé à ma gauche, qui a considéré qu'il fallait prendre un peu de hauteur, que cela mérite un examen en commission.

Le président : – Je vois que le monde est un éternel recommencement ; c'est merveilleux.

La discussion est close.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Rue de Genève 85... et après »

Développement polycopié

Nous demandons à la Municipalité d'étudier, dans les meilleurs délais, la possibilité d'offrir une solution de remplacement aux travailleuses et travailleurs du sexe, jetés à la rue après la fermeture des 13 salons de massage de la rue de Genève 85 à Lausanne, pour des motifs de manque d'hygiène, de prévention des incendies et de locaux inadaptés (chambres sans fenêtre, etc.).

Rue de Genève 85... et après

Le 19 mai 2014, la police cantonale du commerce, à la demande des autorités communales a procédé à la fermeture immédiate des 13 salons de massages sis à la rue de Genève 85 à Lausanne, laissant un délai de 3 jours aux personnes résidant sur place pour trouver un nouveau logement et libérer les locaux.

Cette hâte est quelque peu surprenante puisque cette situation perdurait depuis de nombreux mois, voire depuis plusieurs années, au vu et au su de tout le monde. Dire qu'après avoir découvert une situation inacceptable d'un point de vue sécuritaire et sanitaire il n'était pas possible d'aménager un délai pour mettre un terme à la situation qui existait ne correspond en aucun cas à la vérité.

S'il est tout à fait justifié de lutter intensivement contre les souteneurs et les usuriers qui sévissaient dans cet immeuble, il est par contre totalement illogique et dangereux de s'en prendre aux personnes qui exerçaient leur activité dans les salons en question.

Dangereux, car ces personnes sont maintenant obligées d'exercer leur activité à l'extérieur, dans des parkings ou des recoins de bâtiments sombres, mettant ainsi leur intégrité corporelle en danger. Faut-il attendre un drame, que l'une d'entre elles se fasse agresser gravement, voire tuer pour enfin ouvrir les yeux et trouver une solution acceptable pour leur permettre de travailler dans des conditions de relative sécurité.

Au niveau de l'hygiène, la situation est d'autre part catastrophique. En effet, ce n'est pas moins d'environ 80 « filles » qui ont été jetées à la rue et, si certaines ont trouvé d'autres solutions, la majorité s'est retrouvée sur le trottoir, sans possibilité de se doucher ou de trouver des toilettes. Ce n'est pas acceptable.

Mettre sur pied une petite structure sanitaire et augmenter la présence de policiers sur le terrain n'est bien sûr pas suffisant. Selon Monsieur le Conseiller municipal Junod, les pouvoirs publics n'ont pas la vocation d'ouvrir une maison close. Toujours selon lui, il n'a pas à favoriser l'activité des prostituées. C'est un fait, mais est-il besoin de rappeler que la prostitution est une activité économique comme les autres, tout à fait légale. On ne veut pas d'une administration proxénète, mais d'un autre côté, une administration qui favorise le deal ne dérange personne. Quel paradoxe !

Ces femmes et ces hommes qui exercent leur activité de prostitution dans le quartier de Sébeillon sont pratiquement tous de nationalité étrangère. Or, pourquoi s'en prendre à eux si les autorités fédérales et cantonales ne sont pas capables de faire appliquer les dispositions de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), laquelle précise, à l'article 5 que pour entrer en Suisse, tout étranger doit disposer des moyens financiers nécessaires à son séjour. Est-ce à la Ville de Lausanne de s'interposer et de les empêcher de travailler alors que rien ni personne ne s'oppose à leur venue ?

Envisager d'ouvrir une concertation de l'ensemble des milieux intéressés à partir de l'automne prochain n'est pas suffisant. Il est indispensable de trouver rapidement une solution pour parer à la situation actuelle.

Discussion préalable

M. Jean-Luc Laurent (Indépendant) : – Le 19 mai dernier, la Police cantonale du commerce a procédé à la fermeture des treize salons de massage sis à la rue de Genève 85, à Lausanne, à la demande des autorités communales, jetant ainsi à la rue environ 80 travailleuses et travailleurs du sexe qui œuvraient dans ces locaux. Les personnes qui logeaient également dans ces salons avaient un délai de trois jours pour quitter définitivement les lieux. Lorsqu'on s'étonne de la rapidité avec laquelle cette action a été menée, ainsi que des délais tellement courts laissés aux prostituées pour vider les lieux, M. le municipal Junod répond qu'après avoir découvert une situation inacceptable d'un point de vue sécuritaire et sanitaire, il n'était pas possible d'aménager un délai pour mettre un terme à la situation existante.

C'est tout bonnement incorrect d'assener de telles affirmations, tant il est vrai que cette situation était connue depuis de nombreux mois, voire depuis plusieurs années. Donc la prétendue urgence pour expulser ces personnes est une contre-vérité. Je rappelle que j'ai sévi à la Police cantonale du commerce pendant quatorze ans, ce qui m'a permis de travailler sur ce dossier depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'exercice de la prostitution en 2004.

M. le municipal Junod envisage d'ouvrir une concertation avec l'ensemble des milieux intéressés à partir de cet automne, mais ce n'est, bien sûr, pas suffisant. La véritable urgence est de trouver rapidement une solution à ce dossier. Il en va de la sécurité de ces personnes qui, actuellement, travaillent la plupart du temps dans la rue ou dans des voitures, totalement à la merci de leurs clients. Attendre qu'un nouveau drame se produise

n'est tout simplement pas acceptable. Rappelez-vous le cas de Plume. Je ne prolongerai pas davantage ces considérations. Comme vous le savez, en tant qu'indépendant je n'ai plus la possibilité de siéger en commission, aussi je vous demande instamment de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Comme M. Laurent l'a dit, il ne peut plus siéger au sein des commissions, sauf celle que je vais convoquer, puisqu'il en fera partie en tant que postulant ; il est donc membre de cette commission de droit. Je demande le renvoi de cette initiative en commission.

La discussion est close.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer : « Planification des logements d'utilité publique »

Développement polycopié

La situation lausannoise est caractérisée par une sévère pénurie de logement : le taux de vacance oscille entre 0,05 % et 0,1 % depuis de nombreuses années alors qu'il est d'usage de considérer le marché comme équilibré lorsqu'il affiche un taux de vacance de 1,5 %, ce qui n'est plus le cas depuis 1999. Dans ce contexte, une rareté croissante de logements à loyers abordables se fait cruellement sentir pour une très forte proportion de la population lausannoise. Le loyer des appartements de 3 pièces mis en location s'élève de manière prépondérante au minimum à 2500 francs. Pour les appartements de 4 pièces, il faut pouvoir déboursier entre 2600 à 3000 franc par mois pour avoir la moindre chance de conclure un contrat de bail. En outre, les loyers des nouveaux logements mis en location sur le « marché libre » au cours des dernières années prennent l'ascenseur.

Pour faire face à cette situation, la Ville a adopté le concept des trois tiers : Promouvoir 1/3 de logement subventionnés, 1/3 de logement contrôlé et 1/3 de logements en marché libre.

Le préavis 2005/45 a prévu la création de 3000 nouveaux logements à Lausanne dans les 5 à 10 ans. Le projet Métamorphose prévoit la création de nouveaux logements pour 9000 habitants d'ici à 2026. Même si le rythme prévu est respecté, la mise à disposition des nouveaux logements est toujours en retard par rapport aux besoins, notamment s'agissant des appartements à loyers modérés.

Ce retard est encore accentué si la proportion de logement à loyer modéré (subventionné et contrôlé) ne correspond pas à la structure des revenus dont disposent les habitants à la recherche d'un appartement.

Or, la moitié de habitant-e-s de Lausanne dispose d'un revenu imposable inférieur à Fr. 60'000 et un quart d'entre eux d'un revenu imposable de moins de 35'188.-. L'Office fédéral du logement considère que la charge locative (loyer + charges) ne doit pas dépasser 25 % du revenu disponible. C'est également ce critère qui est retenu par les régies immobilières pour évaluer le degré de solvabilité du/de la candidat-e locataire. En conséquence, les nouveaux logements mis en location doivent correspondre au moins à la structure des revenus lausannois. A défaut de quoi, le déséquilibre entre la demande de logement avec des loyers accessibles et l'offre prévue ne va pas se résorber au cours des prochaines années.

Statistiques 2010 (SCRIS)	revenu médian	Charge locative max 25%	mensuel	1er quartile	Charge locative max 25%	mensuel
Ensemble contribuables	60'000	15'000	1'250	35'188	8'797	733
couples mariés	98'300	24'575	2'048	67'771	16'943	1'412
Famille monoparentale	62'601	15'650	1'304	43'783	10'946	912
Personnes seules	47'873	11'968	997	26'950	6'738	561

Comme le montre le tableau ci-dessus, il faut prévoir un nombre suffisant de nouveaux appartements pour que la moitié des contribuables lausannois – 31'000 contribuables – s'acquittent au maximum d'un loyer situé entre Fr. 600 et 2'050.-.

Il n'est pas certain que cet objectif puisse être atteint en en prévoyant qu'un tiers seulement des nouvelles constructions soient des appartements subventionnés. Certes, le second tiers consistera à la mise à disposition d'appartement à loyer contrôlé (au prix coutant).

Or, la Ville de Lausanne dispose de 7'700 logements subventionnés, ce qui représente 10 % du parc immobilier lausannois. Avec les constructions prévues, elle disposera d'environ 4'000 logements subventionnés supplémentaires d'ici une dizaine d'année (total 11'700 sur un total prévisible de 82'000). Compte tenu de la structure de revenus, il faudrait au moins un quart d'appartements subventionnés, soit 20'000 logements à loyer modéré en tout. Afin d'atteindre cette quantité il convient de prévoir qu'au moins la moitié des nouveaux logements soient de type subventionnés (+ 6'000 pour arriver à un total de 13'700 logements subventionnés) Au lieu de prévoir une répartition de 1/3 + 1/3 + 1/3, il convient de prévoir une répartition de 1/2 + 1/4 + 1/4.

Le préavis 2005/45 avait quantifié les objectifs en définissant un public cible afin de préciser l'évolution des besoins prévisibles par catégorie de population (personnes seules, couples sans enfants, personnes d'âge mûr ou à la retraite, personne en formation, familles avec enfants). Ce postulat vise à compléter la planification des besoins en logement en fonction du rapport entre les différentes catégories de revenus et les prix des loyers des différentes catégories de logements à construire.

L'objet de ce postulat est donc de demander à la Municipalité de présenter une étude et un projet de décision prévoyant sur la base des considérants exposés ci-dessus :

- **l'établissement des besoins en matière de logement en fonction de la structure des revenus des contribuables lausannois et de son évolution;**
- **la planification de la construction des logements d'utilité publique en fonction de la structure des revenus des contribuables lausannois et de son évolution.**

Discussion préalable

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Ce postulat propose une redéfinition de la politique de la Ville de Lausanne en matière de logements d'utilité publique. Pour rappel, le préavis 2005/45, qui avait défini le projet de créer 3000 logements à Lausanne, s'appuyait sur une étude des besoins en matière de logements et avait défini le critère de un tiers de logements subventionnés, un tiers de logements contrôlés et un tiers de logements en marché libre.

Une dizaine d'années après, ce postulat propose de redéfinir cette politique en mettant en adéquation les besoins, qu'il faut étudier et définir : les besoins en matière de logements, s'agissant notamment du niveau économique des nombreux Lausannois et Lausannoises qui cherchent un logement, de leur situation économique par rapport aux loyers auxquels ils peuvent prétendre, et les logements qui sont proposés. En se basant sur cette étude, il faut définir, de manière systématique, une planification du logement en remettant en question le rapport 1/3. Je sais que, dans certains cas, il a déjà été remis en question dans les faits, mais pas encore de manière systématique, ni de manière officielle, par la politique communale.

La discussion est ouverte.

Le président : – Il reste encore un point avant que je lève la séance ; ce serait dommage qu'on n'ait plus le quorum. On en est à quelques points.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – De séance en séance, ou presque, on parle de logements. Ce postulat doit être renvoyé à une commission.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – A mon avis, on pouvait opter pour un renvoi direct, qui aurait été plus simple, puisqu'à la fin, c'est bien ce que décidera la commission. Par ailleurs, c'est une série de données que nous sommes en train de préparer.

Cela dit, évidemment, le Conseil est souverain. Si vous souhaitez qu'une commission traite préalablement de ce sujet, ce sera fait, mais, à mon sens, c'est typiquement le type d'intervention qui pourrait être renvoyée directement en Municipalité.

La discussion est close.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Vincent Rossi : « Déchets compostables : sortir du borbier »

Développement polycopié

Le but de ce postulat est de mettre en place à Lausanne un système de collecte des déchets compostables pratique pour les utilisateurs et permettant une meilleure qualité du compost pour un meilleur bilan écologique global.

Contexte

La collecte des déchets compostables à Lausanne est particulièrement difficile, avec un taux de contaminants très élevé – essentiellement des sacs en plastique non compostables, mais aussi même des ordures. C'est coûteux et déplorable : si l'on veut que la terre fournisse des aliments de qualité, nous devons lui fournir un compost de qualité.

Pour les Verts, la collecte des déchets végétaux peut être améliorée si le tri est rendu facile pour les usagers et si ces derniers sont sensibilisés au rôle et à la valeur du compost.

Il faut savoir par ailleurs que les sacs de caisse en plastique non compostable devraient être prochainement interdits (motion de M. de Buman au Conseil national¹¹) et que l'écobilan du compostage à l'aide de sacs compostable est favorable. Les conditions sont réunies pour dessiner une nouvelle solution en matière de gestion des déchets compostables.

Demande

Les Verts proposent un plan de redressement de la qualité des déchets végétaux, axé sur la facilitation, pour tout un chacun, de la logistique autour du déchet compostable:

1. **Pratique** : Tous les sacs compostables labellisés (même pleins, contrairement aux directives actuelles) sont acceptés sans restriction par la compostière de la Ville. Leur usage est encouragé pour faciliter la manipulation hygiénique des déchets compostables et simplifier la vie des gens.
2. **Disponible** : La Ville implique les acteurs de la grande distribution et les commerçants afin de supprimer complètement les sacs de caisse et les sacs pour fruits et légumes conventionnels et de les remplacer par des sacs compostables : seuls ces derniers sacs devraient être facilement disponibles au moment de les utiliser pour trier les déchets

¹¹ http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20103850

verts. Un grand distributeur vaudois montrant le chemin en la matière avec des sacs vendus 5 ct aux caisses, la faisabilité de cette proposition est démontrée.

3. **Attentif** : La Municipalité lance une campagne de communication, en collaboration avec les gérances et les propriétaires d'immeubles, expliquant clairement l'emploi des bacs à compost et des sacs compostables et surtout l'utilité et la valeur du compost de qualité. Une communication illustrée et/ou plurilingue doit être envisagée, à l'exemple de ce que fait la Commune de Renens (20 août 2014).

La Municipalité est invitée à étudier l'opportunité de mettre en place un tel plan et, considérant que le maintien en circulation des sacs non compostables mettrait en échec ce plan, à mettre tout en œuvre pour obtenir la coopération des acteurs concernés. Ces derniers sont élevés au rang de partenaires, comme décrit dans la réponse au postulat Mivelaz dans le rapport-préavis 2012/24¹².

Discussion préalable

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – J'aimerais faire une petite description, pour vous mettre en bouche avant de rentrer ce soir. Les déchets compostables aujourd'hui, tels qu'ils sont collectés à Lausanne, sont remplis de plastique et de sacs de caisses essentiellement en plastique, qui renferment des matières compostables.

Ces sacs en plastique sont difficiles à enlever à la main. Il y a quelqu'un qui travaille, été comme hiver, avec une fourche pour les ramasser à la compostière de la Tuilière. J'ai vu cette personne. En hiver, c'est soutenable ; je ne sais pas comment c'est en été lorsque les conditions sont insoutenables.

Le compost de la Ville de Lausanne, malgré ce tri manuel, est rempli de lambeaux de plastique blanc. Aucun agriculteur n'est d'accord de payer pour du compost rempli de plastique blanc en petits lambeaux, lamentable. On a une perte de valeur pour le compost, sans parler de la pollution que cela engendre. Cette situation est intolérable. On ne peut pas continuer à récolter le compost de cette manière. Donc, je propose, avec ce postulat, un nouveau mode de gestion, un véritable tournant dans la gestion du compost, qui est possible aujourd'hui. Les technologies ont évolué. Il existe des sacs compostables, qui se compostent parfaitement bien en compostière. Il y a la possibilité, et bientôt l'obligation légale, semble-t-il, d'interdire les sacs non compostables dans les commerces. Migros Vaud a déjà franchi ce pas.

L'écobilan des sacs compostables est bon. Toutes les conditions sont réunies aujourd'hui pour supprimer les sacs non compostables des caisses des magasins et les remplacer par les sacs compostables. C'est ce genre de solution que je propose à la Ville d'étudier dans ce postulat.

La discussion est ouverte.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Comme le postulat demande une étude, je pense que, pour accélérer la manœuvre du Conseil communal, il n'y a pas besoin de demander le renvoi de ce postulat à une commission pour que la Municipalité nous dise, dans les meilleurs délais, ce qu'elle pense des propositions de M. Rossi.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Je crois, au contraire, que la question des déchets compostables mérite d'être discutée en commission. On a vu dans la démonstration de M. Rossi que c'était un sujet pas si simple. Je propose donc le renvoi en commission.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – La problématique est pressante, elle est importante et elle est relativement grave, sachant que la quasi-totalité des grandes surfaces se trouve dans la couronne lausannoise. A la demande de passer par une commission, j'ajouterais un

¹² Rapport-préavis N° 2012/24: Politique municipale en matière de gestion des déchets - Plan Directeur de Gestion des Déchets - Règlement communal sur la Gestion des Déchets, adopté le 13 novembre 2012.

souhait : que ce soit la Commission permanente de politique régionale qui soit saisie de cet objet.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je trouve très bien de répondre à cet objet dans une commission, puisqu'on a déjà répondu à M. Rossi. Vous aurez donc en *live*, par votre commission, les réponses officielles. Pendant qu'on y est, on pourrait inviter le Grand Conseil, voire la commission spécialisée du Conseil national qui imposera aux commerces d'avoir des sacs compostables.

La discussion est close.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

Le président : – Le Bureau décidera si c'est la Commission permanente de politique régionale ou une commission ad hoc qui s'occupera de cet objet.

Le postulat est renvoyé en commission.

Communication

Anniversaire de M. Salzmann

Le président : – Avant de lever la séance, un dernier point : dans une heure vingt, un de nos conseillers va fêter son anniversaire. J'aimerais qu'on lui souhaite un bon anniversaire. Il s'agit de monsieur le premier vice-président, Yvan Salzmann. Bon anniversaire !

Applaudissements et souhaits.

La séance est levée à 22 h 40.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16

Annexe
Liste des membres du Conseil communal

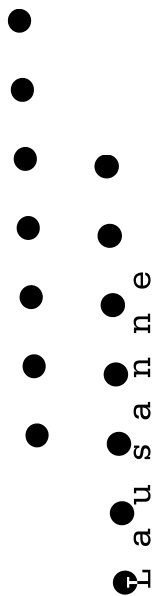


conseil communal



conseil communal

Secrétariat
Hôtel de Ville
Pl. de la Pallud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne
Tél. 021 315 21 01/03
conseil@lausanne.ch
www.lausanne.ch/conseil



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL LÉGISLATURE 2011 – 2016

(mise à jour : 24 septembre 2014)



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
ABBET Raphaël	Architecte	Ch. de Longeraie 7 1006 Lausanne	021 635 17 17	079 350 09 66 021 601 26 25	021 635 17 19 021 616 32 15	abbetarch@mac.com architecture@abbet-abbet.com	UDC
ADAM Yves	Comédien Enseignant	Rte de Marin 5B 1000 Lausanne 26		079 673 78 65		yvesadam.mac@mac.com	SOC
ALVAREZ HENRY Caroline	Cheffe de projet	Rue du Maupas 38 1004 Lausanne	021 316 53 37	076 593 58.38 021 646 48 05		caroline.alvarez@citycable.ch	SOC
ANSERMET Eddy	Imprimeur	Av. de la Chablière 35 1004 Lausanne		078 872 59 19 021 646 56 26		eddy.ansermet@bluewin.ch	PLR
AUBERT Éliane	Directrice école sup. santé	Av. des Boveresses 32 1010 Lausanne	021 557 07 50	078 634 12 67 021 311 73 35	021 557 07 60	eliane.aubert@vd.ch elaubert@bluewin.ch	PLR
BEAUD Valéry	Ingénieur EPFL en environnement	Quartier de la Violette 2 1018 Lausanne	021 653 64 45	079 513 94 72 021 648 07 89	021 653 21 28	valery.beaud@gmail.com	V
BERGMANN Sylvianne	Juriste	Av. Florimont 22 1006 Lausanne		079 862 32 73 021 323 98 74		sybergmann@hotmail.com	V
BETTSCHEART-NARBEL Florence	Avocate Féd. Romande des Consommateurs	Av. des Mousquines 38 1005 Lausanne	021 331 00 90	076 347 08 87 021 711 07 27	021 711 07 27	fnarbel@swissonline.ch	PLR
BLANC Mathieu	Avocat	Ch. de la Fauvette 4 1012 Lausanne	021 863 63 00	079 488 53 41		mblanc@forriep.ch	PLR
BONNARD Claude	Chimiste Coll. sci. EPFL	Rue de l'Aurore 3 1005 Lausanne	021 693 06 01	076 372 75 14 021 312 75 14		claud.bonnard@citycable.ch	V
BOVET Laurianne	Enseignante spécialisée	Rue du Vallon 2 1005 Lausanne		021 311 07 61		laurianne.bovet@bluewin.ch	G
BRIOD Aïx-Olivier	Ingénieur génie civil ETS	Ch. des Coumenets 16 1000 Lausanne 26		079 456 97 38 021 784 14 14		a.briod@gmail.com	PLR
BUCLIN Hadrien	Assistant UNIL	Av. de Morges 17 1004 Lausanne		078 610 81 15		hadrien.buclin@unil.ch	G
BÜRGIN Daniel	Ingénieur informaticien	Rue St-Roch 30 1004 Lausanne	021 633 16 71	021 312 30 92		dbu@edenpics.com	UDC
CACHIN Jean-François		Rte de Praz-Gilliard 4 1000 Lausanne 26		079 446 21 18 021 784 15 00	021 784 15 00	jf-cachin@citycable.ch	PLR
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Av. de Béthusy 62 1012 Lausanne	021 653 32 30	079 285 59 05 021 616 43 29	021 653 32 55	maurice.calame@citycable.ch	PLR
CARREL Matthieu	Juriste Avocat-stagiaire	Av. Menthon 19 1005 Lausanne		079 768 92 66 021 312 25 27		ma.carrel@bluewin.ch	PLR



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
CHAUTEMS Jean-Marie	Bibliothécaire	Av. de Collonges 11 1004 Lausanne	021 314 50 81	079 442 16 45 021 646 80 59		jean-marie.chautems@bluewin.ch jean-marie.chautems@chuv.ch	SOC
CHENAUX MESNIER Muriel	Secrétaire syndicale	Ch. de Primerose 51 1007 Lausanne	021 310 66 18	078 802 08 72 021 624 67 85	021 310 66 01	muriel.chenaux@unia.ch muriel.mesnier@citycable.ch	SOC
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Rte d'Oron 127 1010 Lausanne		078 912 93 59 021 652 37 55	021 652 83 75	jean-luc.chollet@hotmail.com	UDC
CHRISTE Valentin	Étudiant en droit	Ch. des Fleurettes 10 1007 Lausanne		079 541 32 36 021 617 23 30		christe@udc-vaud.ch	UDC
CLERC Georges-André	Informaticien breveté	Ch. de Champ-Rond 39 1010 Lausanne	021 316 02 48	079 583 18 20 021 653 27 05		gaclerc@romandie.com	UDC
CLIVAZ Philippe	Secrétaire général Visions du Réel Nyon	Av. du Temple 21C 1012 Lausanne	022 365 44 52	079 643 75 67 021 616 41 43	022 365 44 50	ph.clivaz@citycable.ch	SOC
CORBOZ Denis	Musicien Enseignant	Ch. de Montolivet 26 1006 Lausanne		079 276 30 06 021 601 42 26		denis.corboz@lausanne-cc.org	SOC
CRAUSAZ MOTTIER Magali	Secrétaire	Ch. de Pierrefleur 50 1004 Lausanne	021 312 06 76	079 609 53 38 021 601 16 15	021 320 06 97	magalicrausaz@gmail.com	G
de HALLER Xavier	Avocat stagiaire	Ch. des Bruyères 1 1007 Lausanne		079 362 51 53 021 601 72 36		xavier.dehaller@swissnet.org	PLR
de MEURON Thérèse	Politologue	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne		079 691 65 00 021 311 78 65		therese.demeuron@bluewin.ch	PLR
DECOLLOGNY Anne-Françoise	Retraitée	Av. Vinet 13 1004 Lausanne		079 820 61 33 021 312 65 12		anne.decollogny@bluewin.ch	SOC
DUBAS Daniel	Politologue Urbaniste	Av. du Léman 64 1005 Lausanne		078 772 12 86		daniel@dubas.ch	V
DUCOMMUN Philippe	Inspecteur de police	Ch. du Salève 6 1004 Lausanne	021 315 15 15	021 648 47 57		ducommun@udc-vaud.ch	UDC
DUPUIS Johann	Doctorant FNS	Rue du Nord 2 1005 Lausanne	021 557 40 41	077 471 96 01		johann.dupuis@yahoo.fr	G
ÉVÉQUOZ Séverine	Ingénieure en gestion de la nature HES	Av. de la Dôle 14 1005 Lausanne	022 388 54 93	076 383 52 36 021 311 11 94	022 388 55 20	severine.evequoz@lausanne-cc.org	V
FALLER Olivier	Musicien	Av. du Léman 16 1005 Lausanne	021 312 44 42	078 722 19 35 021 323 02 52	021 312 91 73	ofaller@bluewin.ch	SOC
FELLI Romain	Chercheur université de Genève	Rue Pré-du-Marché 36 1004 Lausanne		079 376 97 87		romain.felli@gmail.com	SOC



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
FERRARI Yves	Architecte Sociologue	Rte Aloys-Fauquez 27 1018 Lausanne	021 648 10 76	079 549 65 40 021 648 10 62	086+N° mobile	yves.ferrari@verts.ch	V
FRACHEBOUD Cédric	ASP / Assistant sécurité publique	Ch. du Boisy 26 1004 Lausanne		079 214 33 75 021 653 49 93		cfrache@citycable.ch	UDC
GAILLARD Benoît	Collaborateur personnel (Etat de VD)	Rue du Valentin 62 1004 Lausanne		079 773 47 61		benoit.gaillard@ps-lausanne.ch	SOC
GAUDARD Guy	Installateur électricien diplômé	Route de Marin 9 1000 Lausanne 26	021 711 12 13	079 447 30 25	021 711 12 12	guy.gaudard@bluewin.ch	PLR
GAZZOLA Gianfranco	Retraité	Av. de la Chablière 24 1004 Lausanne		079 417 53 54 021 647 85 97		g.gazzola@bluewin.ch	SOC
GEBHARDT André	Menuisier	Case postale 111 1032 Romanel s/Lausanne	021 646 11 41	079 606 20 25 021 646 11 41	021 648 64 89	a.geb@romandie.com	V
GENDRE Jean-Pascal	Directeur Ingénieur civil EPF	CSD Ing. SA CP 60 1000 Lausanne 20	021 620 70 00	079 435 25 08 021 616 52 28	021 620 70 01	jp.gendre@csd.ch	PLR
GILLARD Nicolas	Avocat	Pl. St-François 1 – CP 7191 1002 Lausanne	021 349 19 19	079 596 74 13 021 311 27 77		ngillard@carrard-associés.ch	PLR
GRABER Nicole	Architecte Paysagiste	Av. de l'Avant-Poste 21 1005 Lausanne	021 963 64 45	078 823 87 00 021 711 18 67		nicole.graber@gmail.com	V
GRAF Albert	Huissier courrier	Ch. du Val-d'Angrogne 6 1012 Lausanne	021 315 72 26	079 204 81 80 021 652 50 16		albert.graf@bluewin.ch albert.graf@lausanne.ch	UDC
GRIN Claude Nicole	Ethnologue Anthropologue	Rue Charles-Vuillermet 6 1005 Lausanne	079 345 68 78	079 345 68 78		grandfa@citycable.ch	V
HENCHOZ Jean-Daniel	Empl. assurances indépendant	Ch. du Grillon 5 1007 Lausanne		079 464 82 84 021 617 74 06		jd.henchoz@bluewin.ch	PLR
HILDBRAND Pierre-Antoine	Juriste	Av. Floréal 7 1006 Lausanne	021 796 33 00	076 586 82 22		pahidbrand@hotmail.com	PLR
HUBLER Alain	Enseignant	Rue Saint-Roch 28 1004 Lausanne		079 310 96 78		alain.hubler@citycable.ch	G
ICHTERS Anne-Lise	Retraitée	Case postale 113 1000 Lausanne 12		076 367 77 23		a.ichters@bluewin.ch	PLR
JAQUET-BERGER Christiane	Journaliste	Av. de Béthusy 60 1012 Lausanne		079 449 46 61 021 652 23 51		christiane.jaquet@gmail.com	G
JEANMONOD Alain	Avocat	Av. de Florimont 30 1006 Lausanne		078 743 99 13		alain.jeanmonod@gmail.com	PLR



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
JOOSTEN Robert	Mathématicien Webmaster	Pl. Chauderon 34 1003 Lausanne	021 643 16 15	078 810 00 94 021 626 54 73		robertjoosten@bluewin.ch	SOC
KLUNGE Henri	Ingénieur chimiste	Av. Beauregard 1 1007 Lausanne	024 442 50 46	078 835 16 01 021 544 80 42		henri@klunge.ch	PLR
KNECHT Evelyne	Comédienne	Rue Curtat 6 1005 Lausanne	079 604 08 14			evelyne@popvaud.ch	G
KNECHT Myrèle	Assistante sociale	Ch. de Maillefer 123 1018 Lausanne	021 342 03 39	079 639 00 20 021 648 64 31		myrelek@citycable.ch myrele.knecht@psb.admin.ch	SOC
LAPIQUE Gaëlle	Chargée de projet ONG	Rue du Bugnon 22 1005 Lausanne	031 307 22 48	078 629 90 74		gai.lapique@gmail.com	V
LAURENT Jean-Luc	Inspecteur police cantonale du commerce	Av. de Chailly 34 1012 Lausanne		079 755 06 49 021 653 39 16		jl.laurent@bluewin.ch	—
LITZSTORF SPINA Natacha	Directrice Politologue	Rue des Crêtes 2A 1018 Lausanne	022 329 99 29	021 311 55 79		litzistorf@equiterre.ch	V
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. de Grésy 19 1012 Lausanne		079 210 61 58 021 652 63 97	021 652 63 97	francoise.longchamp@bluewin.ch francoise.longchamp@bluewin.ch	PLR
MACH André	Enseignant UNIL	Rue Curtat 10 1005 Lausanne	021 692 31 36	021 320 80 03		andre.mach@unil.ch	SOC
MARLY Gianna	Retraîtée	Av. de Morges 44 1004 Lausanne		079 684 97 44 021 625 05 52		gianna.mary@bluewin.ch	SOC
MARTI Manuela	Assistante de direction	Av. Juste-Olivier 22 1006 Lausanne		079 210 76 45 021 320 20 02		manuelamarti@bluewin.ch	SOC
MARTIN Pedro	Retraité	Av. Warnery 14 1007 Lausanne		079 741 50 71 021 801 95 19		pedro.martin@bluewin.ch	SOC
MAYOR Isabelle	Animatrice	Av. de Montchoisi 25 1006 Lausanne	079 409 28 34	079 409 28 34 021 601 95 94	021 601 95 94	mayorisabelle@yahoo.fr	V
MEYLAN Jean	Retraité du service public	Rue du Valentin 61 1004 Lausanne		078 646 02 09 021 544 75 58		jean.meylan@citycable.ch	SOC
MEYSTRE Gilles	Directeur adjoint de Gastrovaud	Ch. du Bois-de-Vaux 19B 1007 Lausanne	021 320 80 21	079 204 52 15 021 624 88 13	021 320 60 86	gilles.meystre@gastrovaud.ch gilles.meystre@gmail.com	PLR
MICHAUD GIGON Sophie							V
MIVELAZ Philippe	Urbaniste	Route du Pavement 117 1018 Lausanne	021 316 74 41	079 695 96 71 021 653 78 72		ph.mivelaz@bluewin.ch ph.mivelaz@me.com	SOC



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
MOSCHENI Fabrice		Ch. de la Fauvette 31F 1012 Lausanne	021 619 06 75	079 658 49 24		moscheni@udc-vaud.ch fmoscheni@yahoo.fr	UDC
MOTTIER Vincent	MSP	Ch. de Pierrefleur 50 1004 Lausanne	024 424 12 12	079 833 73 78 021 601 16 15	024 424 12 13	vincentmottier@bluewin.ch	G
MÜLLER Élisabeth	Nutritionniste retraitée	Av. Vinet 11 1004 Lausanne		021 320 25 81		emmuller@bluewin.ch	V
NEUMANN Sarah	Secrétaire générale HETSR	Place du Tunnel 8 1005 Lausanne	021 620 08 80	079 664 65 67 021 311 69 06	021 620 08 89	sarah.neumann@bluewin.ch	SOC
NSENGIMANA Nkiko	Politologue Chef de projet	Ch. du Salève 8 1004 Lausanne	021 315 62 15	079 959 37 28 021 648 74 04		nkiko.nsengimana@bluewin.ch nkiko.nsengimana@lausanne.ch	V
OBERSON Pierre		Rte du Pavement 5 1018 Lausanne	021 731 00 51	079 448 61 46 021 647 47 35		oberson@udc-vaud.ch	UDC
OPPIKOFER Pierre-Yves	Syndicaliste	Les Jardins de Prélaz 6 1004 Lausanne	021 648 19 35	078 712 75 13 021 646 00 63	021 648 19 37	oppikofer@ssp-vpod.ch	G
OSTERMANN Roland	Retraité	Rte de Praz-Gilliard 15 1000 Lausanne 26		021 784 15 23		ostermann@bluewin.ch	V
PAIN Johan	Conducteur tl	Case postale 236 1000 Lausanne 10		076 429 19 69		gatuch@sunrise.ch	G
PAYOT David	Travailleur social	Ch. du Bois-Gentil 58 1018 Lausanne	021 320 53 93	078 647 12 86 021 646 28 70		david.payot@lausanne-cc.org	G
PERNET Jacques	Hôtelier	Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	021 614 90 00	079 600 21 06 021 729 02 45	021 614 90 01	jpernet@hotelbellerive.ch	PLR
PERRIN Charles-Denis	Ingénieur EPFL Lic. HEC	Ch. des Coumenets 12B 1000 Lausanne 26		079 447 21 38 021 784 12 69		cd.perrin@bluewin.ch	PLR
PHILIPPOZ Roland	Infirmier	Rue du Maupas 83 1004 Lausanne	021 314 16 91	078 603 08 58 021 546 33 52		rphilippoz@yahoo.com	SOC
PICARD Bertrand	Formateur diplômé Naturopathe	Ch. de Bérée 56 1010 Lausanne	021 652 90 62	021 652 90 22	021 652 90 76	bpicard@bluewin.ch	PLR
PITTON Blaise Michel	Secrétaire syndical retraité	Ch. de Pierrefleur 66 1004 Lausanne		079 212 16 13 021 646 25 08		michel.pitton@formatyp.ch blaisemichel.pitton@bluewin.ch	SOC
RASTORFER Jacques-Étienne	Enseignant	l.-de-Montolieu 193 1010 Lausanne		079 304 98 58 021 652 75 13		jacques-etienne.rastorfer@citycable.ch	SOC
REBEAUD Laurent	Journaliste	Av. de Chailly 22 1012 Lausanne	021 316 05 14	078 927 22 50 021 652 65 25	021 316 40 52	lrebeaud@citycable.ch	V



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
RESPLENDINO Janine	Cadre infirmière	Ch. des Diablerets 4 1012 Lausanne	021 316 42 12	021 652 96 04	021 316 42 72	jresplen@citycable.ch	G
ROSSI Vincent	Ing. EPFL - analyse environnement	Rue du Bugnon 22 1005 Lausanne	021 693 91 94	078 638 63 21 021 311 73 88	021 693 91 96	vincent.rossi@bluewin.ch vincent.rossi@quantis-intl.com	V
RUF Florian	Formateur pour adultes	Av. du Grammont 16 1007 Lausanne		076 505 05 61 021 601 23 61		florianruf.ch@gmail.com	SOC
RUIZ VAZQUEZ Francisco		Av. de Riant-Mont 10 1004 Lausanne		076 516 56 34 021 312 17 24		fruiuz@bluewin.ch	SOC
SALZMANN Yvan	Directeur de gymnase	Rue du Valentin 61 1004 Lausanne	021 557 84 84	079 370 08 38 021 323 52 25	021 557 84 85	y-salzmamm@citycable.ch yvan.salzmamm@me.com	SOC
SCHLIENGER Sandrine	Employée de commerce	Quartier de la Violette 3 1018 Lausanne		078 607 95 33 021 647 70 05		sandrine.schlienger@gmail.com	UDC
STAUBER Philipp	Entrepreneur	Ch. du Salève 15 1004 Lausanne	021 683 26 80	079 607 45 94 021 647 25 20		stauber.partner@bluewin.ch	UDC
THAMBIPILLAI Namasivayam	Pharmacien	Rue du Valentin 23 1004 Lausanne	021 312 41 44	079 796 78 50 021 311 53 10	021 311 29 02	nthambipillai@yahoo.com	SOC
TREZZINI Giampiero	Chef de projet	Av. Bergières 22 1004 Lausanne	021 316 42 45	078 712 16 43 021 646 51 38		giampiero@trezzini.net	V
VELASCO Maria	Conseillère sociale	Tribunal-Fédéral 38 1005 Lausanne	021 692 21 16	021 329 09 08	021 692 21 15	maria.velasco@unil.ch	V
VOIBLET Claude-Alain		Av. Vallombreuse 52 1004 Lausanne	021 806 32 90	079 251 22 06	021 806 32 91	voiblet@udc.ch	UDC
VOUTAT Marlène	Secrétaire-comptable	Ch. des Fleurettes 23 1007 Lausanne	021 315 68 08	079 743 14 68 021 617 27 48		voutat.m@bluewin.ch marlenevoutat@yahoo.fr	G
WILD Diane	Biologiste Key Account Manager	Av. Verdeil 1 1005 Lausanne		079 449 46 78 021 351 42 04	021 351 42 05	d.wild@bluewin.ch	PLR
ZUERCHER Magali	Architecte EPFL Urbaniste FSU	Av. du Rond-Point 25 1006 Lausanne	021 619 90 90	079 509 83 59 021 601 83 59	021 619 90 99	magali_zuercher@bluemail.ch	SOC
ZÜRCHER Anna	Assistante sociale	Ch. des Bossons 13 1018 Lausanne	021 215 37 18	079 356 55 03 021 646 05 15		anna.zuercher@bluewin.ch	SOC



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL PAR GROUPE

1. GROUPE SOCIALISTE

(29 membres)

Président : M. Philippe **Mivelaz**

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Adam Yves | 16. Marti Manuela |
| 2. Alvarez Henry Caroline | 17. Martin Pedro |
| 3. Chautems Jean-Marie | 18. Meylan Jean |
| 4. Chenaux Mesnier Muriel | 19. Mivelaz Philippe |
| 5. Clivaz Philippe | 20. Neumann Sarah |
| 6. Corboz Denis | 21. Philippoz Roland |
| 7. Decollogny Anne-Françoise | 22. Pitton Blaise Michel |
| 8. Faller Olivier | 23. Rastorfer Jacques-Etienne |
| 9. Felli Romain | 24. Ruf Florian |
| 10. Gaillard Benoît | 25. Ruiz Vazquez Francisco |
| 11. Gazzola Gianfranco | 26. Salzmann Yvan |
| 12. Joosten Robert | 27. Thambipillai Namasivayam |
| 13. Knecht Myrèle | 28. Zuercher Magali |
| 14. Mach André | 29. Zürcher Anna |
| 15. Marly Gianna | |

2. GROUPE PLR

Les Libéraux-Radicaux

(24 membres)

Président : M. Pierre-Antoine **Hildbrand**

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Ansermet Eddy | 13. Gillard Nicolas |
| 2. Aubert Eliane | 14. Henchoz Jean-Daniel |
| 3. Bettschart-Narbel Florence | 15. Hildbrand Pierre-Antoine |
| 4. Blanc Mathieu | 16. Ichters Anne-Lise |
| 5. Briod Alix-Olivier | 17. Jeanmonod Alain |
| 6. Cachin Jean-François | 18. Klunge Henri |
| 7. Calame Maurice | 19. Longchamp Françoise |
| 8. Carrel Matthieu | 20. Meystre Gilles |
| 9. de Haller Xavier | 21. Pernet Jacques |
| 10. de Meuron Thérèse | 22. Perrin Charles-Denis |
| 11. Gaudard Guy | 23. Picard Bertrand |
| 12. Gendre Jean-Pascal | 24. Wild Diane |



3. GROUPE 'LES VERTS'

(20 membres)

Présidence : M^{me} Séverine **Évéquo**z et M. Valéry **Beaud**

- | | |
|------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Beaud Valéry | 11. Litzistorf Spina Natacha |
| 2. Bergmann Sylvianne | 12. Mayor Isabelle |
| 3. Bonnard Claude | 13. Michaud Gigon Sophie |
| 4. Dubas Daniel | 14. Müller Elisabeth |
| 5. Évéquo z Séverine | 15. Nsengimana Nkiko |
| 6. Ferrari Yves | 16. Ostermann Roland |
| 7. Gebhardt André | 17. Rebeaud Laurent |
| 8. Graber Nicole | 18. Rossi Vincent |
| 9. Grin Claude Nicole | 19. Trezzini Giampiero |
| 10. Lapique Gaëlle | 20. Velasco Maria |

4. GROUPE UDC

Union Démocratique du Centre

(13 membres)

Président : Philipp **Stauber**

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| 1. Abbet Raphaël | 8. Graf Albert |
| 2. Bürgin Daniel | 9. Moscheni Fabrice |
| 3. Chollet Jean-Luc | 10. Oberson Pierre |
| 4. Christe Valentin | 11. Schlienger Sandrine |
| 5. Clerc Georges-André | 12. Stauber Philipp |
| 6. Ducommun Philippe | 13. Voiblet Claude-Alain |
| 7. Fracheboud Cédric | 14. — |

5. GROUPE 'LA GAUCHE'

POP & Gauche en mouvement, solidaritéS, indépendants

(13 membres)

Président : M. Alain **Hubler**

- | | |
|------------------------------------|---------------------------------|
| 1. Bovet Laurianne | 8. Mottier Vincent |
| 2. Buclin Hadrien | 9. Oppikofer Pierre-Yves |
| 3. Crausaz Mottier Magali | 10. Pain Johan |
| 4. Dupuis Johann | 11. Payot David |
| 5. Hubler Alain | 12. Resplendino Janine |
| 6. Jaquet-Berger Christiane | 13. Voutat Marlène |
| 7. Knecht Evelyne | |

INDÉPENDANT

1. **Laurent** Jean-Luc



BUREAU DU CONSEIL

2014-2015

Président :	M. Jacques Pernet (PLR)
1 ^{er} vice-président :	M. Yvan Salzmann (Socialiste)
2 ^d vice-président :	M. Philippe Ducommun (UDC)
Scrutateur :	M. Philippe Clivaz (Socialiste)
Scrutatrice :	M ^{me} Marlène Voutat (La Gauche)
Scrutateur suppléant :	M. Matthieu Carrel (PLR)
Scrutatrice suppléante :	M ^{me} Nicole Graber (Les Verts)

Secrétariat du Conseil :

Secrétaire du Conseil :	M. Frédéric Tétaz Tél. : 021 315 21 01 Télécopie : 021 315 20 02 Courriel : frederic.tetaz@lausanne.ch
Assistante administrative :	M ^{me} Dominique Monbaron Tél. : 021 315 21 03 Télécopie : 021 315 20 07 Courriel : dominique.monbaron@lausanne.ch
Secrétaires (gestion électronique de documents) :	M ^{me} Brigitte Paillard Tél. : 021 315 21 06 Courriel : brigitte.paillard@lausanne.ch
	M ^{me} Corinne Zoss Tél. : 021 315 21 06 Courriel : corinne.zoss@lausanne.ch
Rédactrice du Bulletin du Conseil :	M ^{me} Patricia Pacheco Delacoste Tél. : 021 315 28 27 Courriel : patricia.pacheco@lausanne.ch

Bureau électoral général :

Président :	M. Jacques Pernet (PLR), président du Conseil
Membres :	M. Philippe Clivaz (Socialiste), scrutateur M ^{me} Marlène Voutat (La Gauche), scrutatrice
Secrétaire:	M. Frédéric Tétaz , secrétaire du Conseil
Vice-président :	M. Yvan Salzmann (Socialiste), 1 ^{er} vice-président du Conseil



COMMISSIONS PERMANENTES

(élues le 28 juin 2011 pour la législature 2011-2016)

GESTION

Membres :

1. Raphaël **Abbet**, UDC
2. Eddy **Ansermet**, libéral-radical
3. Florence **Bettschart-Narbel**, libéral-radical
4. Maurice **Calame**, libéral-radical
5. Jean-Luc **Chollet**, UDC
6. Magali **Crausaz Mottier**, La Gauche
7. Gianfranco **Gazzola**, socialiste, *2^e vice-président*
8. Claude Nicole **Grin**, Les Verts, *présidente*
9. Jean-Daniel **Henchoz**, libéral-radical, *1^{er} vice-président*
10. Alain **Hubler**, La Gauche,
11. Manuela **Marti**, socialiste
12. Roland **Ostermann**, Les Verts
13. Blaise Michel **Pitton**, socialiste
14. Jacques-Etienne **Rastorfer**, socialiste
15. Laurent **Rebeaud**, Les Verts

FINANCES

Membres :

1. Sylvianne **Bergmann**, Les Verts, *2^e vice-présidente*
2. Claude **Bonnard**, Les Verts
3. Jean-François **Cachin**, libéral-radical
4. Valentin **Christe**, UDC
5. Georges-André **Clerc**, UDC, *président*
6. Philippe **Clivaz**, socialiste
7. Anne-Françoise **Decollogny**, socialiste
8. Benoît **Gaillard**, socialiste
9. Pierre-Antoine **Hildbrand**, libéral-radical
10. Françoise **Longchamp**, libérale-radical
11. André **Mach**, socialiste
12. Philippe **Mivelaz**, socialiste
13. Pierre-Yves **Oppikofer**, La Gauche, *1^{er} vice-président*
14. David **Payot**, La Gauche
15. Giampiero **Trezzini**, Les Verts



PÉTITIONS

- Membres :
1. Caroline **Alvarez Henry**, socialiste
 2. Xavier **de Haller**, libéral-radical
 3. André **Gebhardt**, Les Verts
 4. Anne-Lise **Ichters**, libérale-radical
 5. Henri **Klunge**, libéral-radical,
 6. Evelyne **Knecht**, La Gauche, *1^{re} vice-présidente*
 7. Francisco **Ruiz Vazquez**, socialiste
 8. Sandrine **Schlienger**, UDC, *présidente*
 9. Maria **Velasco**, Les Verts
 10. Anna **Zürcher**, socialiste

RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

- Membres :
1. Sylvianne **Bergmann**, Les Verts
 2. Magali **Crausaz Mottier**, La Gauche
 3. Nicolas **Gillard**, libéral-radical, *président*
 4. Pierre **Oberson**, UDC
 5. Yvan **Salzmann**, socialiste
- Suppléant-e-s :
1. Florence **Bettschart-Narbel**, libérale-radical
 2. Claude **Bonnard**, Les Verts
 3. Cédric **Fracheboud**, UDC
 4. Philippe **Mivelaz**, socialiste
 5. David **Payot**, La Gauche

POLITIQUE RÉGIONALE

- Membres :
1. Yves **Adam**, socialiste
 2. Eliane **Aubert**, libérale-radical
 3. Valéry **Beaud**, Les Verts, *1^{er} vice-président*
 4. Jean-Luc **Chollet**, UDC,
 5. Anne-Françoise **Decollogny**, socialiste, *présidente*
 6. Romain **Felli**, socialiste
 7. Christiane **Jaquet-Berger**, La Gauche
 8. Robert **Joosten**, socialiste
 9. Natacha **Litzistorf Spina**, Les Verts
 10. Gilles **Meystre**, libéral-radical, *2^e vice-président*
 11. Sophie **Michaud Gigon**, Les Verts
 12. Fabrice **Moscheni**, UDC
 13. Bertrand **Picard**, libéral-radical
 14. Marlène **Voutat**, La Gauche
 15. Diane **Wild**, libérale-radical



ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ pour 2014

Syndic : M. Daniel Brélaz

Vice-président : M. Jean-Yves Pidoux

Administration générale et culture (AGC)	M. Daniel Brélaz <i>Suppléant : M. Jean-Yves Pidoux</i> Hôtel de Ville Pl. de la Palud 2 Case postale 6904 1002 Lausanne
Sports, intégration et protection de la population (SIPP)	M. Marc Vuilleumier <i>Suppléant : M. Oscar Tosato</i> Rue du Port-Franc 18 Case postale 5354 1002 Lausanne
Logement et sécurité publique (LSP)	M. Grégoire Junod <i>Suppléant : M. Marc Vuilleumier</i> Place Chauderon 9 Case postale 5032 1002 Lausanne
Travaux (TRX)	M. Olivier Français <i>Suppléant : M. Grégoire Junod</i> Rue du Port-Franc 18 Case postale 5354 1002 Lausanne
Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale (EJCS)	M. Oscar Tosato <i>Suppléante : M^{me} Florence Germond</i> Place Chauderon 9 Case postale 5032 1002 Lausanne
Finances et Patrimoine vert (FIPAV)	M^{me} Florence Germond <i>Suppléant : M. Daniel Brélaz</i> Place Chauderon 9 Case postale 5032 1002 Lausanne
Services industriels (SiL)	M. Jean-Yves Pidoux <i>Suppléant : M. Olivier Français</i> Place Chauderon 23 Case postale 7416 1002 Lausanne



Secrétaire municipal : M. Sylvain **Jaquenoud**
Secrétaire municipale adjointe : M^{me} Sylvie **Ecklin**
Secrétaire municipal remplaçant : M. Christian **Zutter**
Secrétaire municipal remplaçant : M. Jean **Borloz**
Secrétariat municipal : Hôtel de Ville
Pl. de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 15

Huissiers du Conseil : M. François **Lebet**
M. Christian **Kiefer**
M. Jean-François **Deschenaux**
Tél. 021 315 22 16

Renseignements pour abonnements
au Bulletin et à la documentation du
Conseil communal : Huissiers du Conseil
Tél. 021 315 22 16

Conciergerie de l'Hôtel de Ville : M. Michel **Berset**
Tél. 021 315 22 71/72